



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

**2020**

UNE EXPERTISE  
ET UN SAVOIR-FAIRE  
AU BÉNÉFICE  
**DE LA JEUNESSE...**

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER .....</b>	<b>9</b>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>12</b>
I.    INTRODUCTION.....	12
II.   FAITS MARQUANTS 2020 .....	12
A-  La Direction Générale : une équipe support.....	12
B-  Les nouvelles étapes de la loi de 2002 rénovant le secteur sanitaire et social .....	13
C-  La politique associative.....	14
D-  La gestion du personnel.....	14
E-  La gestion administrative et financière .....	14
III.  PERSPECTIVES 2021 .....	15
<b>SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS (SEA).....</b>	<b>16</b>
I.    VIE DU SERVICE .....	16
A-  La gestion de la crise sanitaire au SEA.....	16
B-  L'évaluation interne.....	16
II.   ACTIVITE .....	17
A-  En nombre de journées.....	17
B-  En nombre de jeunes.....	17
C-  Les entrées.....	18
D-  Les sorties .....	18
E-  Les jeunes majeurs.....	18
III.  INTERVENTION DE LA PSYCHOPÉDAGOGUE.....	18
IV.   INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE .....	19
V.    CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021 .....	19
<b>FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....</b>	<b>20</b>
I.    PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE .....	20
II.   ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES .....	20
A-  Activité 2020 .....	20
B-  Synthèse qualitative.....	21
C-  Scolarité .....	21
III.  FAITS MARQUANTS .....	22
A-  Les activités pendant le confinement .....	22
B-  Les difficultés liées au confinement.....	22
C-  Le déconfinement .....	22
D-  Une adaptation permanente aux évolutions des publics .....	22
E-  Le maintien des activités.....	23
F-  Les actions collectives sur la semi-autonomie .....	23
G-  La place croissante du numérique .....	23

IV.	DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE .....	23
V.	MOUVEMENTS DU PERSONNEL ET ORGANISATION DU TRAVAIL .....	24
VI.	PERSPECTIVES 2021 .....	24
A-	Livret d'accueil et règlements de fonctionnements .....	24
B-	Évaluation externe .....	24
VII.	CONCLUSION .....	24
<b>SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75) .....</b>		<b>25</b>
I.	INTRODUCTION.....	25
II.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	25
A-	L'effectif fin 2020.....	25
B-	L'activité de l'établissement .....	25
C-	L'analyse des statistiques .....	28
III.	PERSPECTIVES 2021 .....	28
<b>SYNERGIE.....</b>		<b>30</b>
I.	PRÉSENTATION DU SERVICE .....	30
II.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	30
A-	Déploiement du service .....	30
B-	L'activité du service .....	31
III.	PERSPECTIVES 2021 .....	33
<b>PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL .....</b>		<b>34</b>
I.	PRÉSENTATION .....	34
II.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	34
A-	Les aménagements mis en œuvre dans le cadre de la pandémie .....	34
B-	L'évaluation interne.....	35
C-	La mise à disposition aux hébergés d'un coffre numérique.....	35
III.	POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2020 .....	35
A-	L'équipe .....	35
B-	L'activité de l'établissement .....	35
C-	Le travail éducatif.....	37
IV.	PERSPECTIVES 2021 .....	38
<b>PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ).....</b>		<b>39</b>
I.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	39
A-	L'activité .....	39
B-	Les jeunes accueillis à la PAJ.....	40
C-	Le travail éducatif mené.....	40
D-	Les prestations de première nécessité.....	41
E-	La vie institutionnelle .....	41
II.	PERSPECTIVES 2021 .....	42
<b>SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ) .....</b>		<b>43</b>
I.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	43
A-	L'activité .....	43
B-	Les jeunes accompagnés au SIJ .....	43

C-	Le travail éducatif.....	44
D-	Les prestations mises en place au SIJ.....	44
E-	L'hébergement : situation à l'entrée et à la sortie.....	44
F-	L'insertion professionnelle : situation à l'entrée et à la sortie.....	45
G-	La vie institutionnelle .....	45
II.	PERSPECTIVES 2021 .....	46
<b>RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER.....</b>		<b>47</b>
I.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	47
A-	L'activité .....	47
B-	Les résidents .....	48
C-	Le travail réalisé.....	51
D-	La vie institutionnelle .....	52
II.	PERSPECTIVES 2021 .....	52
<b>SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ) .....</b>		<b>53</b>
I.	FAITS MARQUANTS 2020 .....	53
A-	Les ménages .....	54
B-	Le relogement.....	55
C-	La vie institutionnelle .....	55
II.	PERSPECTIVES 2021 .....	56
<b>ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION (EDI Émergence) .....</b>		<b>57</b>
I.	FAITS MARQUANTS 2019 .....	57
A-	L'activité .....	57
B-	Public accueilli en 2020 .....	57
C-	Le travail mené .....	58
II.	PERSPECTIVES 2021 .....	59

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

**L'exercice 2020** a été fortement marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19. C'est une année inédite, car personne, ni aucune association, n'a jamais connu un contexte aussi compliqué où il a fallu naviguer avec tant d'incertitudes.

Nos pratiques ont été profondément bouleversées par cette pandémie et ses impacts de confinement, de télétravail et de barrières de protection à mettre en place pour ceux qui ont dû intervenir directement auprès des publics.

2020 a donc complètement bousculé notre organisation de travail du jour au lendemain ; et la première période de confinement a entraîné une adaptation de nos pratiques sans préparation. La réactivité et l'adaptation dont les équipes de l'association ont fait preuve sont à souligner et hommage leur est rendu.

Pendant cette période, et malgré les difficultés de terrain, elles ont fait en sorte de soutenir au mieux celles et ceux qu'elles accompagnent et qu'elles protègent afin qu'il n'y ait pas de rupture dans leur suivi et que l'isolement ne les éloigne pas plus de l'insertion.

L'activité a globalement été soutenue et constante, à la hauteur des attentes des financeurs, voire a donné lieu à une suractivité pour certains établissements et services.

Par ailleurs, en 2020, l'ANRS comptait 124 ETP, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente, liée notamment aux nouvelles missions confiées à l'association.

Cependant, et malgré un climat social général serein, nous constatons un turnover important des équipes, principalement éducatives, avec des départs de plus en plus nombreux vers la province. Des difficultés de recrutement persistent. Ce constat s'inscrit dans des observations faites par les Fédérations auxquelles nous adhérons et questionne l'attractivité du secteur.

Au niveau de la Gouvernance de l'ANRS, le Conseil d'Administration s'est moins réuni en raison de la crise sanitaire.

Début 2021, nous avons appris que le dossier de Fondation déposé au Ministère de l'Intérieur n'a pas reçu d'avis favorable en raison de la désuétude des statuts de l'ANRS en inadéquation avec ceux de l'EPE.

Une refonte des statuts de l'ANRS est engagée.

### FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE

En 2020, le Foyer Éducatif La Manoise réalise 12 039 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 800 journées, soit un excédent de 239 jours. L'accueil des jeunes du Val-d'Oise représente 87,36% de cette activité. Une activité soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 96,89% pour l'internat et de 92,85% sur la semi-autonomie.

En 2020, La Manoise a accompagné 59 jeunes. La durée moyenne de séjour est d'un peu moins de 17 mois.

En 2020, le défi sur l'Internat aura été de maintenir l'investissement des jeunes sur la durée. Ce confinement a provoqué chez certains d'entre eux une perte d'appétit, de repères, un repli sur eux-mêmes, un rythme de vie décalé, entraînant des conflits au sein du groupe. Les mesures sanitaires imposées ont pu être vécues comme un enfermement pour beaucoup d'entre eux. Le contexte sanitaire a freiné les différents rendez-vous avec l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les hébergements et le travail avec les familles. Lors du deuxième confinement, l'application des

calendriers d'hébergement a pu être assurée, permettant un vécu plus apaisé au sein de l'institution. Même s'il y a eu de la résistance, de belles choses se sont produites : ce confinement nous a permis de créer davantage de lien avec les adolescents et d'intervenir différemment.

## SAU 75

Malgré une crise sanitaire sans précédent ayant profondément déstabilisé le dispositif de protection de l'enfance, avec notamment l'impossibilité d'orienter les jeunes faute de place, en lien avec la désorganisation des établissements, le SAU 75 a pu maintenir une durée de prise en charge satisfaisante. En cela, le service a répondu à sa mission essentielle : accueillir en urgence 91 jeunes et remettre dans 80% des situations un rapport d'évaluation.

Contrairement à l'année 2019 terminée avec un excédent de 116 journées, le SAU 75 n'a pas réalisé l'activité prévue fixée à 8 500 journées. Une analyse fine de ce chiffre montre que le déficit s'est creusé sur une période de 4 mois entre les mois de septembre et décembre, et plus particulièrement sur l'un des deux sites, en lien avec deux clusters et à l'accueil de plusieurs Mineurs Non Accompagnés toxicomanes et violents que nous n'avons pas pu maintenir au SAU. Début 2021, le directeur du SAU 75 a fait valoir son droit à la retraite.

## SYNERGIE

Le projet de déploiement de cette nouvelle structure de semi-autonomie a été finalisé en 2020, malgré les difficultés pour prospecter de nouveaux appartements durant les mois de confinement. Ainsi, durant l'année 2020, SYNERGIE a réalisé 10 933 journées, ce qui correspond à un taux d'occupation de 97,16%. Le déploiement de l'activité s'est effectué progressivement à mesure que nous accédions à de nouveaux logements pour arriver à sa capacité maximale d'accueil de 40 places à compter du 2 novembre. 57 jeunes ont été suivis par les professionnels de SYNERGIE, avec un nombre important de nouvelles admissions pour 37 jeunes, mais également de réorientations pour 18 jeunes.

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les jeunes MNA, dans un processus d'autonomisation, ils visent principalement la santé, les démarches administratives et la formation.

## SEA

En 2020, le SEA a réalisé une activité de 65 891 journées pour un prévisionnel de 59 765 journées, soit une suractivité de 6 126 journées.

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel sur plusieurs années et le surcroît d'activité concerne le Renforcé depuis 5 ans.

Les mesures ordonnées dans le cadre judiciaire représentent 67,48% de l'activité (64,8% en 2019).

En raison de la crise sanitaire, les projets d'actions collectives n'ont pu être menés. Les problématiques des jeunes demeurent très complexes : conflits familiaux, prostitution, rupture scolaire, rixes...accentuées par un sentiment d'isolement dû au confinement.

En fin d'année, la directrice en poste a fait valoir son droit à la retraite.

## PÔLE INSERTION : SIJ, PAJ, TILLIER, EDI, SELoJ

Depuis 2018, trois services du Pôle (SIJ, EDI et SELoJ) sont regroupés dans des locaux situés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Cette installation a permis à l'ensemble du Pôle de réfléchir à une mutualisation des compétences sur les thématiques comme la santé des jeunes, l'accès aux droits, la citoyenneté, la culture, la bienveillance.

En 2020, le SIJ a quasiment maintenu un niveau d'activité. Les problématiques des jeunes demeurent similaires : absence de soutien familial et grande précarité qui se traduisent par des difficultés d'insertion professionnelle et une instabilité de l'hébergement ; ces problématiques ont été accentuées en raison de la crise sanitaire.

Malgré les contraintes de confinement et de télétravail, les éducateurs ont maintenu les suivis avec beaucoup de rigueur et d'attention. Nous avons constaté un allongement des suivis, conséquence de cette situation sanitaire particulière : 35% des jeunes sont accompagnés depuis plus d'un an en 2020 contre 18,7% en 2019.

En 2020, le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 nous a contraints à modifier l'organisation du travail de la PAJ. Lors du premier confinement, la PAJ a été fermée pendant deux mois. Cela signifie qu'un certain nombre de jeunes n'a pas pu bénéficier des services de la PAJ.

Le déconfinement a amené la PAJ à fonctionner différemment. Il y eu la mise en place de rendez-vous pour les prestations de base, ce qui a impacté l'organisation et surtout le nombre de jeunes accueillis sur un temps donné. Nous avons également été vigilants au respect de la jauge dans la salle des petits déjeuners.

Malgré ce contexte, des permanences d'infirmiers ont pu être mises en place 2 jours par semaine en partenariat avec le Pôle Santé des Envierges. Ce prestataire a commencé à intervenir juste avant le premier confinement, le 4 mars 2020. Il a repris ses permanences lors du déconfinement. Il a reçu 100 jeunes ayant des soucis de santé et fait 194 consultations.

De manière générale, malgré la crise sanitaire, la fréquentation de la PAJ ne faiblit pas. Si nous faisons une moyenne mensuelle de fréquentation, nous constatons qu'en 2019, nous avons reçu 84 jeunes par mois à la PAJ et en 2020, 85 jeunes par mois. Et il y a eu 479 jeunes par mois qui sont passés à la PAJ. Ainsi, la fréquentation est restée importante en 2020.

Par ailleurs, le développement du SELoJ s'est poursuivi.

À l'annonce du premier confinement en mars 2020, l'ensemble des salariés a été mis en télétravail à temps plein. Une nouvelle organisation de travail a donc été prévue concernant la gestion des dossiers des ménages accompagnés, afin d'assurer un suivi de proximité pour les plus vulnérables

Malgré ce contexte, 340 mesures ont été réalisées sur un prévisionnel de 361 (environ 96%). C'est une nette augmentation par rapport à 2019 (321 mesures). Cela s'explique par le fait qu'il y a eu une extension de l'activité par l'ouverture d'une nouvelle résidence sociale, La Chapelle Internationale, gérée par le gestionnaire Hénéo.

En 2020, la Résidence Tillier a logé et accompagné 62 jeunes actifs : 41 au sein de la résidence sociale et 21 dans les colocations.

Pendant le premier confinement, l'équipe de la résidence sociale a pu continuer à accompagner l'ensemble des résidents et à apporter une attention plus particulière encore aux situations de fragilité pendant la crise sanitaire. Notre mission a été de continuer à être au plus près des jeunes. Concernant l'insertion professionnelle, des jeunes en contrat précaire ont perdu leur emploi et par conséquent se sont retrouvés sans revenus avec des impayés de redevance.

Les difficultés à communiquer avec les partenaires en télétravail comme la CAF et le Pôle Emploi ont rendu plus difficile l'actualisation de dossiers des résidents.

Au niveau de la santé, l'isolement a contribué à la fragilisation psychique de certains jeunes.

En 2020, l'EDI a dû mettre en place de nouvelles modalités d'accès à la formation, et ce en raison du confinement.

Nous avons continué notre activité et avons pu accompagner 86 jeunes par le biais de la visioconférence.

Malgré nos craintes que ces jeunes adhèrent peu à cette technologie, cela a permis un maintien des liens et un développement de compétences pour tous.

## PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL

L'équipe de L'Airial a accompagné 30 jeunes au CHRS, 17 mères avec enfant, soit 39 personnes dans le cadre du dispositif « Alternative à l'Hôtel » et 16 ménages, soit 24 personnes dans le cadre du dispositif d'Hébergement d'Urgence.

Pour ces trois dispositifs, le taux d'occupation, comme les années précédentes, est supérieur à 99%.

Malgré un chamboulement de l'organisation et des pratiques professionnelles en raison de la crise sanitaire, l'équipe est restée mobilisée et l'activité soutenue afin de continuer à accueillir les hébergés et de répondre à leurs besoins.

En 2020, L'Airial a souscrit à la plateforme RECONNECT qui permet aux personnes hébergées de stocker, via un coffre numérique, leurs documents et informations importantes.

Créé et géré dans un premier temps par les travailleurs sociaux pour les usagers qui le souhaitent, cet outil s'inscrit dans l'accompagnement à la citoyenneté numérique proposé à L'Airial. Il est destiné à renforcer l'autonomie pérenne des personnes hébergées dans leurs démarches d'accès aux droits.

**Pour conclure**, et de manière transversale, l'Association, malgré la crise sanitaire a tenu les objectifs qu'elle s'était initialement fixés.

La confiance que nos financeurs lui font s'est traduite tant d'un point de vue financier qu'au regard de l'activité.

Aujourd'hui, et afin d'être au plus près de nos missions, la refonte de nos statuts, qui n'ont pas évolués au rythme de nos nouvelles missions, s'impose !

**Jean-Claude ROUÉ**

**Président de l'ANRS**

## RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

### EXERCICE 2020

#### SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2020

L'exercice 2020 se solde par un excédent de **381 813,84 €** contre un déficit comptable de **-219 244,08 €** en 2019.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. À ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou de déduire le résultat de l'année 2018 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2020, les financeurs ont globalement affecté à l'ANRS 97 770,26 € d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **479 583,40 €**

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2020 :

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	Résultats de fonctionnement
Association	-41 603,71		-41 603,71
Direction Générale	-19 342,34	-14 947,32	-34 289,66
Service d'Accueil d'Urgence	-76 104,04	-46 464,89	-122 568,93
Service Educatif Adolescents	255 724,98	-15 090,31	240 634,67
Service Insertion Jeunes	6 064,63		6 064,63
Permanance Accueil Ecoute Jeunes	12 298,77		12 298,77
CHRS L'Aïrial	54 784,51	6 985,00	61 769,51
Alternative à l'Hôtel	4 778,23		4 778,23
CHRS H.U.	2 022,47		2 022,47
Foyer La Manoise	-17 857,82	167 287,78	149 429,96
Résidence Tillier	-12 478,49		-12 478,49
SELoJ	28 831,45		28 831,45
Espace Dynamique Insertion Emergence	77 245,34		77 245,34
Synergie	107 449,16		107 449,16
<b>Total</b>	<b>381 813,14</b>	<b>97 770,26</b>	<b>479 583,40</b>

Il est important de souligner que l'Autorité des Normes Comptable (ANC) a adopté le nouveau Règlement du 5 décembre 2018 applicable aux personnes morales de droit privé non commerçantes et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les enjeux de la mise en œuvre sont essentiellement :

- La mise en conformité du nouveau règlement applicable aux associations et fondations avec le Plan Comptable Général défini par les Règlements 2014-03 et 2020-09 de l'ANC ;
- Le traitement spécifique des particularités du secteur non marchand ;
- La prise en compte des activités des acteurs du secteur non marchand et ses modes de financement ;
- La présentation des nouveaux états financiers.

Les résultats de l'ANRS restent divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures.

Notons que la crise sanitaire de la Covid-19 qui a engendré des frais supplémentaires et une nouvelle organisation du travail pour certains services. À souligner que nos subventions ont en été versées et qu'il n'y a pas eu de demande chômage partiel ni de problème de trésorerie.

Le résultat comptable 2020, comparé à 2019, se décompose comme suit :

	2020	2019	Variation
Résultat d'exploitation	385 428,21	-209 969,00	595 397,21
Impot/Société	-347,00	-769,00	422,00
Résultat financier	-5 940,04	-6 213,39	273,35
Résultat exceptionnel	2 671,97	-2 292,83	4 964,80
<b>Résultat</b>	<b>381 813,14</b>	<b>-219 244,22</b>	<b>601 057,36</b>

Le bilan au 31 décembre 2020 est en augmentation de 420 583,45 € par rapport à 2019.

Principales variations des postes du bilan :

		2020	2019	Variation
<b>Postes du Bilan</b>				
<b>Actif</b>	Immobilisations nettes	1 664 433,33	1 750 757,75	-86 324,42
	Créances	1 509 033,44	1 485 865,03	23 168,41
	Disponibilités	3 560 970,37	3 077 230,91	483 739,46
<b>Passif</b>	Réserves	3 814 428,62	3 475 637,41	338 791,21
	Provision pour risques et charges	855 149,52	861 807,86	-6 658,34
	Emprunts à long terme	423 328,93	481 567,28	-58 238,35
	Dettes	1 641 530,07	1 494 841,14	146 688,93

## ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE - LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Face à la crise sanitaire, le Gouvernement a décrété la mise en place du confinement une première fois du 17 mars au 11 mai 2020 et une deuxième fois du 30 octobre au 15 décembre 2020.

Les comptes au 31/12/2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences de la Covid-19. Cependant, la crise sanitaire a engendré des frais supplémentaires et une nouvelle organisation du travail pour certains services. À noter que les financements ont en été versés et qu'il n'y a pas eu de demande chômage partiel ni de problème de trésorerie.

La crise sanitaire a engendré :

- Le recours à l'intérim pour faire face aux absences dues à la Covid-19 au mois de juillet 2020 du SAU 75 pour 6 719 € ;
- Des dépenses liées à la mise en place des mesures sanitaires (masques, gel...) pour 47 700 €

## ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Aucun fait caractéristique d'importance significative et pouvant impacter les comptes annuels n'est à signaler après la clôture.

Il est à noter qu'en 2021, il y a eu le départ de trois directeurs dont deux sont des départs à la retraite. Le troisième départ est dû à une reconversion professionnelle.

## LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES

Par décision du 15 avril 2021, le Conseil d'Administration de l'ANRS va entreprendre la révision des statuts de l'Association notamment l'objet social pour décrire au mieux ses activités et son champ d'intervention.

**Mirentxu BACQUERIE**

**Trésorière de l'ANRS**

## DIRECTION GÉNÉRALE



**18, avenue Victoria  
75001 PARIS**

Dirigée par :  
Madame Catherine THIBAUT

## I. INTRODUCTION

Au cours de l'année 2020, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses missions de :

- Mise en œuvre de la politique associative, notamment en matière de communication ;
- Impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur ;
- Représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques ;
- Veille de bonne gestion des différents services et établissements ;
- Gestion des ressources humaines.

Ces missions se sont exercées dans un contexte inédit et anxiogène lié à la crise sanitaire de la Covid-19, qui a nécessité une adaptation constante afin de permettre la poursuite de nos activités.

## II. FAITS MARQUANTS 2020

### A- La Direction Générale : une équipe support

Pour mémoire, début 2017, le Département de Paris a renouvelé l'autorisation des frais de siège de l'ANRS pour une durée de cinq ans.

En 2020, la Direction Générale de l'ANRS a néanmoins pu poursuivre le travail engagé précédemment à savoir :

- La réalisation, validation et diffusion de nouvelle procédure transversale en ce qui concerne notamment la gestion des congés ;
- La création de nouvelles trames et de guides pour les entretiens professionnels, en lien avec le nouveau Plan de Développement des Compétences (ex-Plan de formation) ;
- La poursuite de la campagne de prévention de la santé au travail, en particulier pour les risques routiers sur les établissements du Val-d'Oise, et les rythmes de vie du personnel travaillant la nuit ;
- La modernisation de la distribution des titres-restaurant par la mise en place de cartes-déjeuner, avancée en raison du télétravail imposé.

Ces développements aident à une meilleure connaissance de nos missions au regard de la législation et de notre organisation du travail. Elles permettent également d'être plus opérationnel dans les réponses données.

### 1) Une logistique conséquente

Au regard de l'actualité, la Direction Générale a coordonné :

- Les recherches, puis achats et distribution de masques ;
- L'approvisionnement de gel hydroalcoolique ;
- La fourniture de gants, visières, plexiglass...

### 2) Un suivi administratif rigoureux et en adaptation constante

Les protocoles nationaux de gestion des entreprises ont été nombreux en 2020. Ils ont évolué au cours de la pandémie et à chaque fois, l'équipe de la Direction Générale a accompagné les équipes en élaborant :

- Des plans de continuité de l'activité ;
- Des plans de reprise de l'activité ;
- La mise en place du télétravail et de l'outil Microsoft Team's ;
- La gestion de jauges...

Ainsi, et afin de respecter la législation, à chaque nouveauté, les DUERP ont été en parallèle retravaillés et adaptés à chacune de nos 11 structures.

De plus, des attestations pour les salariés ont été émises à chaque étape de la crise sanitaire afin de permettre aux professionnels d'exercer leurs missions de service publique.

### 3) Un suivi réglementaire constant

Au regard des évolutions législatives nombreuses et régulières liées à la pandémie, nous avons renforcé une veille juridique spécifique en lien avec les sites gouvernementaux (ARS et Ministères de la Santé et du Travail), nos financeurs, la médecine du travail, nos abonnements juridiques... afin de revoir nos procédures, ou modes opératoires.

### 4) Une prévention sanitaire accrue

Le maître mot en 2020 a été la sécurité sanitaire des salariés et du public, c'est pourquoi nous avons construit un outil dédié au suivi journalier de la Covid-19, nous permettant de rebondir immédiatement en cas de cluster localisé et/ou de nécessité de renfort en personnel.

Dans le contexte 2020, nos objectifs de travail ont, de fait, été revus à la baisse. Les groupes transversaux ont été suspendus afin de privilégier la sécurité sanitaire assortie du maintien de l'activité.

Il est important de souligner que nous avons traversé l'année 2020 avec un esprit professionnel, tout en observant une importante solidarité des équipes de l'association.

En 2020, la Direction Générale de l'ANRS a néanmoins pu poursuivre le travail engagé précédemment, à savoir la réalisation, validation et diffusion de nouvelles procédures transversales en ce qui concerne notamment la gestion des congés.

Ces développements aident à une meilleure connaissance de nos missions au regard de la législation et de notre organisation du travail. Elles permettent également d'être plus opérationnel dans les réponses données.

## B- Les nouvelles étapes de la loi de 2002 rénovant le secteur sanitaire et social

L'ensemble des établissements et services disposent d'un projet d'établissement ou de service, validé par le Conseil d'Administration pour la période 2018-2022.

En 2020, et malgré le contexte sanitaire, les établissements et services de l'ANRS ont réalisé une nouvelle évaluation interne. Nous avons conçu ce travail de manière transversale afin qu'il puisse servir de guide à la prochaine évaluation externe.

### **C- La politique associative**

En parallèle avec les faits marquants présentés, la Direction Générale a maintenu les principes généraux de la politique associative définie par le Conseil d'Administration.

Malgré le contexte sanitaire exceptionnel, notons la pérennité de toutes nos missions d'insertion, de formation et de protection de l'enfance, à Paris et dans le Val-d'Oise, voire la finalisation de la montée en charge du service SYNERGIE (75).

Ces éléments sont des indicateurs de la reconnaissance du positionnement de l'association dans le tissu social.

Par ailleurs, les travaux de réflexion sur le bienfondé de transformer l'association en fondation se poursuivent au sein de l'équipe gouvernante, malgré un retard certain pris pour la mise en place de ce projet.

### **D- La gestion du personnel**

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Cet axe de travail a été particulièrement sensible en 2020, car il a fallu parfois intégrer de nouveaux salariés, tout en respectant des gestes barrières.

Par ailleurs, la reconnaissance de la continuité de l'activité en pleine crise sanitaire, a été effectuée par le biais d'une prime dite Covid, encadrée par une décision unilatérale de l'employeur.

À l'issue d'une année de crise sanitaire complexe, nous observons des démissions de professionnels souhaitant quitter l'Île-de-France afin de se rapprocher de leurs attaches provinciales.

L'année 2020 marque également l'organisation des bilans pour les entretiens professionnels à 6 ans que nous avons pu mettre en place au regard des dispositions de la Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ces dispositions ont pour objet de permettre à chaque salarié de se responsabiliser dans son parcours professionnel tout en développant de nouvelles compétences.

2020 se traduit également par la publication du premier calcul de l'index de l'égalité professionnelle à 99/100, index qui est calculé et publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 250 salariés, afin de lutter contre les inégalités salariales.

Sur le plan du développement des compétences professionnelles, l'ANRS a maintenu un effort de formation puisqu'au 31 décembre 2020, 44 participants ont suivi une action de formation. C'est, certes, quasiment un peu plus que la moitié des participants de 2019, mais en raison des confinements, de la fermeture complète des centres de formation, la participation de 2020 reste honorable.

### **E- La gestion administrative et financière**

Le suivi comptable et financier, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure.

Pour autant, rigueur et mise en concurrence sont de mise systématique afin d'optimiser nos moyens et de participer à l'effort économique général.  
Fin 2020, par exemple, un important travail de mise en concurrence a été réalisé dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.

### III. PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 s'inscrit toujours dans un contexte de pandémie qui nous rend très prudent dans les objectifs que nous présentons.

Toutefois, il nous paraît important de consolider l'avenir associatif au niveau :

- Politique : avec la transformation des statuts « Association Reconnue d'Utilité Publique » en « Fondation Reconnue Publique » ;
- De l'Essor de l'association : par une veille relative aux appels à projet et/ou regroupements associatifs ;
- De la Conformité législative des établissements et services :
  - Une attention particulière sera portée vers l'EDI qui doit se faire obligatoirement certifier QUALIOP1 sur la base d'un nouveau référentiel national. Cette certification obligatoire pour les centres de formation a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
  - Pour toutes les structures : une nouvelle évaluation externe sera réalisée en conformité avec la Loi 2020-02. Ce travail est à ce stade reporté au second semestre 2021 par décision ministérielle du 16 décembre 2020.
- Du Développement de compétences : reprise des groupes transversaux relatifs à la prostitution, la bienveillance Mise en place d'un groupe de réflexion sur les jeunes de 18 ans sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- De la Gestion du personnel : une attention particulière sera portée au recrutement et l'intégration de trois nouveaux directeurs suite à deux départs en retraite et une reconversion professionnelle ;
- De la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : mise en place d'un groupe de travail.

Tous ces axes de travail nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune en concordance avec les évolutions sociétales, et à l'espoir d'une régression et éradication de la pandémie.

**Catherine THIBAUT**

**Directrice Générale de l'ANRS**

# Protection de l'enfance

## SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS (SEA)



**9, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS**

Dirigée par :  
Madame Marie-France SITTLER  
et Madame Valérie CATTIN  
(à compter du 26/10/2020)

## I. VIE DU SERVICE

### A- La gestion de la crise sanitaire au SEA

La crise sanitaire de 2020 a nécessité la mise en place d'une organisation du travail et d'une adaptation des modalités de prise en charge quasiment tout au long de l'année.

En effet, les périodes de confinement et de reprise d'activité se sont succédées.

Durant le premier confinement, l'activité du service a été organisée à partir du domicile des salariés.

Assez rapidement, une organisation hebdomadaire s'est instaurée, ce qui a permis de prendre régulièrement des nouvelles de chaque adolescent, d'apaiser les conflits et les angoisses quand ils survenaient, de faire le lien entre les jeunes et les établissements scolaires quand cela s'avérait nécessaire.

Des rencontres en présentiel (au service ou lors de visites à domicile) ont eu lieu pour organiser des placements, pour rencontrer des jeunes particulièrement isolés, pour apaiser des tensions familiales, pour prendre des nouvelles des jeunes et des familles qui ne répondaient pas aux sollicitations téléphoniques.

L'activité en présentiel a repris dès le 11 mai. Un plan de levée de confinement en a défini l'organisation. Des plannings hebdomadaires ont été établis pour tous les professionnels, en alternant pour chaque éducateur, présence au service, démarche à l'extérieur et travail au domicile.

La reprise totale de l'activité en présentiel a été effective le 15 juin avec la mise en place et le respect des gestes barrières (masques, gel hydroalcoolique, plexiglass, jauge dans les bureaux partagés et espaces de réunion...).

Il était nécessaire pour l'équilibre du service de retrouver des espaces de travail collectif.

Le 30 octobre, à l'annonce du deuxième confinement, l'activité du service a été maintenue avec un planning alternant présentiel et travail à domicile. L'expérience du premier confinement a facilité la mise en place de cette nouvelle étape de la crise sanitaire.

Dans ce contexte de travail si particulier, l'équipe du SEA a fait preuve de réactivité, d'adaptation et l'activité du service a pu s'exercer avec qualité.

### B- L'évaluation interne

Une 3<sup>ème</sup> évaluation interne a été réalisée durant l'année pour le SEA. Elle pose 3 objectifs pour cette nouvelle période :

- Améliorer la participation des Usagers en associant encore plus les jeunes à leur accompagnement ;
- Créer des supports et des modalités de suivi de projet de service et des fiches-action ;
- Créer des outils d'évaluation des situations et des actions menées.

## II. ACTIVITE

### A- En nombre de journées

Activité	2018		2019		2020	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
<b>RENFORCÉ AEMO-AED</b>	21 000	33 642	21 900	31 886	<b>21 850</b>	<b>35 527</b>
<b>SOUTENU AEMO-AED</b>	38 000	34 673	38 000	35 257	<b>37 915</b>	<b>30 364</b>
<b>TOTAL</b>	59 000	68 315	59 900	67 143	<b>59 765</b>	<b>65 891</b>

En 2020, le SEA a réalisé une activité de 65 891 journées pour un prévisionnel de 59 765 journées, soit une suractivité de 6 126 journées.

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel depuis plusieurs années et le surcroît d'activité concerne le Renforcé.

En Soutenu, l'activité est inférieure à 2019 et reste inférieure au prévisionnel : -7 575 journées (-2 743 en 2019).

Les mesures ordonnées dans le cadre judiciaire représentent 44 444 journées soit 67,48% de l'activité (64,8% en 2019).

Les mesures d'AED représentent 21 423 journées soit 32,52% de l'activité.

Les décisions judiciaires s'imposant à notre service et nous parvenant par courrier, nous avons été amenés à différer les demandes de l'ASE.

Le taux d'activité du service est de 110%. Il est de 162% en Renforcé et 80% en Soutenu.

Le taux d'activité en Renforcé, supérieur à 100% depuis plusieurs années, nécessite de rester vigilant sur le maintien de la qualité de la prise en charge.

### B- En nombre de jeunes

<b>Mineurs</b>		<b>Majeurs</b>	<b>TOTAL : 146</b>	<b>291</b>
AEMO S : 89	AED S : 42	AED S : 15		
<b>Mineurs</b>		<b>Majeurs</b>	<b>TOTAL : 145</b>	
AEMO R : 103	AED R : 3	AED R : 39		

En 2020, le SEA a suivi 291 jeunes, 139 filles (soit 47,8%) et 152 garçons (52,22%). Cela représente 50 mesures de moins qu'en 2019. Cela s'explique principalement par une diminution de l'activité des services prescripteurs (tribunal et ASE) qui n'ont pu avoir une activité régulière du fait de la crise sanitaire et du confinement.

Sur la totalité des 291 jeunes suivis, on recense 237 mineurs, soit 81,45%, et 54 majeurs (18,55%). Le nombre de majeurs est identique à 2019.

En Soutenu comme en Renforcé, les données sont inférieures à celles de 2019 (176 en Soutenu ; 166 en renforcé).

En Soutenu, on note une augmentation du nombre de jeunes majeurs suivis en AED : +3.

Le nombre de sorties et le nombre d'entrées s'équilibrent (119/118).

### C- Les entrées

Il y a eu 118 nouvelles mesures en 2020. Alors qu'en 2019, pour les entrées concernant les mineurs, on observait un relatif équilibre entre les tranches d'âge et les sexes, l'année 2020 est davantage marquée, pour les nouvelles mesures, par une majorité de garçons dans toutes les tranches d'âge de 14 à 18 ans mais plus spécifiquement pour les 16 ans. Sur les 118 mesures entrées en 2020, 79 sont des AEMO, et 39 des AED.

### D- Les sorties

119 mesures ont pris fin en 2020 dont 70 Soutenu et 49 Renforcé.

La majorité des mesures, 99 soit 83,19% durent moins de 2 ans, les mesures de plus de 3 ans sont très exceptionnelles et concernent des jeunes suivis pendant leur minorité puis en tant que jeunes majeurs.

En 2020, le SEA a réalisé 11 placements (12 en 2019) soit 3,78% de la totalité des jeunes.

### E- Les jeunes majeurs

En 2020, le SEA a suivi 54 jeunes (comme en 2019), soit 15,79% de l'ensemble des jeunes du service :

- 15 jeunes ont été suivis en AED Soutenu, ce qui correspond à 27,77% ;
- 39 jeunes ont été suivis en AED renforcé ; soit 72,22% des majeurs du service.

La majorité des aides matérielles est répartie sur trois domaines principaux correspondant aux besoins élémentaires du jeune, à savoir : l'alimentation, les transports, l'hébergement.

Sur les 39 jeunes majeurs suivis en Renforcé, 30 jeunes ont été aidés pour le financement de leur hébergement (FJT, CLJT, Hôtel), dont 17 pour une durée supérieure à 6 mois.

## III. INTERVENTION DE LA PSYCHOPÉDAGOGUE

La nouvelle psychopédagogue du service a pris ses fonctions le 16 mars 2020 suite au départ à la retraite en décembre 2019 de son prédécesseur. Le temps de la psychopédagogue au service est passé d'un temps partiel (80%) à un temps plein.

488 séances de psychopédagogie ont eu lieu en 2020 dont 270 par téléphone ; la crise sanitaire a invité à la mise en place de nouvelles modalités de travail par téléphone. Les entretiens par téléphone permettent de maintenir une certaine continuité dans le lien avec les jeunes, en particulier pour ceux qui rencontrent des difficultés pour venir au service.

La fonction de la psychopédagogue est complémentaire de l'accompagnement éducatif par les actions mises en place et l'analyse des situations. Elle intervient également en binôme avec les éducateurs dans la mise en place des actions collectives.

## IV. INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE

Tout comme le reste de l'activité du service, les accompagnements de la psychologue ont été impactés par les modalités d'organisation liées à la crise sanitaire (confinement, travail à domicile).

Cette année 2020 a été marquée par une situation sanitaire exceptionnelle qui n'a pas été sans conséquences, tant sur nos modes de prise en charge des adolescents et de leur famille que sur leurs états psychologiques.

La psychologue a réalisé cette année 314 entretiens familiaux et a innové par un soutien via des appels téléphoniques durant les périodes de confinement.

## V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021

L'année 2020 aura été une année complexe et marquante pour le SEA. Le renouvellement d'un tiers de l'équipe (3 travailleurs sociaux, la psychopédagogue, la directrice), l'évaluation interne 2020-2025 et la crise sanitaire aura mis au travail l'équipe dans ses capacités de réactivité et d'adaptation au changement.

Les modalités de travail liées à la crise sanitaire ont nécessité de faire preuve de persévérance et de créativité pour maintenir les liens avec les adolescents et les familles pour poursuivre la mission qui nous est confiée. Les mesures ont pu être exercées malgré ce contexte ce qui témoigne de la mobilisation de l'équipe du SEA.

Pour 2021, les objectifs seront de réaffirmer la dynamique collective de l'équipe qui a pu être fragilisée par des changements d'organisation.

Des réflexions seront mises en œuvre en groupe de travail sur différentes thématiques : les fins de mesure, les aides matérielles ainsi que la poursuite sur les actions collectives.

Les groupes de travail interservices continuent également d'alimenter les pratiques (la prostitution des mineurs, la bientraitance, l'accompagnement vers l'autonomie).

Le SEA est aussi impliqué dans les réflexions à l'échelle territoriale, telles que l'élaboration du nouveau schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance (2021-2025) ainsi que le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

# Protection de l'enfance

## FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



8, rue de Paradis / 73, rue Denis Roy  
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :  
Monsieur El Bekkay LATRACH

## I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le foyer éducatif La Manoise est un établissement agissant dans le champ de la protection de l'enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour l'exercice de ses missions.

Plusieurs modalités d'accueil :

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence continue de l'équipe éducative.
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants, mais malgré tout situés dans le même pavillon que l'internat ; ce dispositif permet aux jeunes de se confronter aux réalités de la vie en autonomie tout en étant très proches de l'équipe éducative.
- Un appartement de type F3 recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles). Dans ce cadre, la confrontation à la solitude est autant présente. L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative).
- Un hébergement totalement individualisé dans un studio (21 places). Là encore, l'accompagnement éducatif doit favoriser l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

## II. ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES

### A- Activité 2020

Le Foyer Éducatif La Manoise réalise 12 039 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 800 journées, soit un excédent de 239 jours. L'accueil des jeunes du Val-d'Oise représente 87,36% de cette activité. Une activité soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 96,89% pour l'internat et de 92,85% sur la semi-autonomie. L'établissement a reçu 145 demandes sur l'année avec une forte diminution liée à la Covid-19 d'une part et la prise en charge des MNA par les dispositifs spécifiques d'autre part. Cette diminution des demandes d'admission représente 50% par rapport à l'année 2019.

## B- Synthèse qualitative

En 2020, l'institution a accompagné 59 jeunes, dont 34 jeunes présents au 31 décembre 2020 et 25 admissions externes. À noter également le fait que 6 jeunes sont passés de l'internat au dispositif de semi-autonomie. Ce mouvement interne est comptabilisé au titre de « sortie » puis « d'admission ». La durée moyenne de séjour calculée en mois est de 16,92 mois ; soit une diminution de 13,54 mois par rapport à l'année 2019. Cette diminution est plus marquée sur le dispositif de semi-autonomie.

### ➤ Les sorties

24 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année et 6 jeunes ont été réorientés en interne, soit 30 mouvements. Les sorties se sont déroulées selon les modalités suivantes :

- 10 en Foyer Jeunes Travailleurs sur des places conventionnées
- 6 retours en famille
- 4 orientations vers d'autres établissements du Val-d'Oise
- 1 en studio de droit commun
- Départs non préparés : 1 sur un hébergement, 1 sur une colocation précaire
- 1 fugue

## C- Scolarité

Dès les premiers jours du confinement, les équipes pédagogiques ont mis en place l'enseignement à distance. Des adaptations ont été nécessaires sur les deux dispositifs afin de maintenir un rythme de travail et d'éviter le décrochage scolaire.

Malgré des aménagements humains (renfort de deux professionnels volontaires d'une autre structure de l'ANRS) et logistiques (achats d'ordinateurs et mise à disposition de tablettes), nous avons pu observer sur une partie des jeunes une démobilité progressive. De plus, il a fallu apaiser leurs angoisses au quotidien, sur leur avenir et la question de l'orientation en organisant des échanges à distance, avec les professeurs principaux et les psychologues-conseillers d'orientation.

Par la suite, nous avons rencontré de nombreuses difficultés dans les recherches de stage ou bien d'employeurs sur les deux dispositifs. Au regard de la réalité de la Covid-19, certains jeunes ont dû changer « d'orientation ». D'autres, notamment dans le secteur de la restauration n'ont pas pu trouver d'employeur. Ainsi, nous avons dû les accompagner dans la mise en place du chômage partiel ou d'un arrêt de travail pour les cas contact.

En juin 2020, sur 13 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale :

- 8 jeunes ont obtenu leur diplôme. À noter que certains d'entre eux étaient inscrits mais n'ont pas pu les passer en raison des conditions sanitaires et, notamment, du confinement
- 6 Baccalauréats
- 2 Certificats d'Aptitude Professionnelle (Mécanique et Cuisine)

Cependant, 3 autres n'ont pas obtenu de diplôme :

- 1 Brevet des collèges
- 1 Certificat d'Aptitude Professionnelle Électricité
- 1 BAC général option L

### III. FAITS MARQUANTS

Face au contexte sanitaire, il a fallu faire face à différentes problématiques.

#### A- Les activités pendant le confinement

Les départs en colonie habituellement prévus, tout comme les activités extra-scolaires n'ont pas pu se concrétiser. Pour dynamiser les journées, des animations socioéducatives ont été mises en place, notamment via les jeux de société (Scrabble, Monopoly). Ces derniers leur ont également permis d'apprendre (calcul mental, orthographe) tout en s'amusant et de grandir sur le plan personnel et collectif (coopération et entraide au sein d'un groupe). Un projet « d'expression du confinement » s'est construit sur les deux dispositifs et s'est finalisé à travers une exposition temporaire « Rétrospective de 2020 ».

#### B- Les difficultés liées au confinement

Le défi sur l'Internat aura été de maintenir l'investissement des jeunes sur la durée. Ce confinement a provoqué chez certains d'entre eux une perte d'appétit, de repères, un repli sur soi-même, un rythme de vie décalé, entraînant des conflits au sein du groupe. Les mesures sanitaires imposées ont pu être vécues comme un enfermement pour beaucoup d'entre eux. Le contexte sanitaire a freiné les différents rendez-vous avec l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les hébergements et le travail avec les familles. Lors du deuxième confinement, l'application des calendriers d'hébergement a pu être assurée, permettant un vécu plus apaisé au sein de l'institution. Même s'il y a eu de la résistance, de belles choses se sont produites : ce confinement nous a permis de créer davantage de lien avec les adolescents et d'intervenir différemment.

Sur la semi-autonomie, nous avons eu trois jeunes infectés par le virus, un asymptomatique et deux autres avec des symptômes (perte de goût, d'odorat et gêne respiratoire). Aujourd'hui, ces trois jeunes sont en bonne santé. Sur le site Paradis, un espace collectif a été installé à l'extérieur avec du mobilier de jardin afin que les jeunes puissent vivre le confinement ensemble et non individuellement et des repas collectifs encadrés en soirée ont été proposés. Certains jeunes se croyant « au-dessus de cette infection », nous avons dû renforcer notre accompagnement dans cette prise de conscience et la nécessité du respect des gestes barrières et l'indispensable limitation des contacts.

#### C- Le déconfinement

À l'annonce du déconfinement, les adolescents se sont imaginés à nouveau reprendre leur « vie d'avant ». L'équipe pluridisciplinaire a dû faire de la prévention, pour que tous aient bien conscience de la réalité de la situation sanitaire. À ce jour, les temps de groupe sont limités, le temps du repas a été fractionné en plusieurs services afin de limiter les croisements. Chaque mesure est adaptée en temps réel par la direction en fonction de l'évolution du virus et des directives gouvernementales.

#### D- Une adaptation permanente aux évolutions des publics

La Manoise a pu accompagner des profils de jeunes différents. Certaines difficultés familiales ont été exacerbées durant le confinement et ont donné lieu à des placements d'urgence (2 sur l'internat). Pour garantir un maximum de cohérence dans ces prises en charge et ce, malgré des conditions de travail complexes, l'équipe éducative s'est fréquemment retrouvée en lien avec les

professionnels de l'ASE pour aborder les différentes problématiques. Dans des situations nécessitant des actions courtes, nous avons pu adapter nos outils classiques et, par exemple, mettre en place des PEI sur une semaine, un mois, ou un trimestre pour qu'un jeune s'y retrouve et constate ses effets dans l'immédiateté.

### **E- Le maintien des activités**

Malgré le contexte, et à la demande des jeunes, nous avons réussi à organiser des sorties comme la visite de la Tour Eiffel et la pièce de théâtre intitulée « L'incivile » (Théâtre Majâz, 2020), suivie d'un débat sur le port du voile et la Laïcité. À partir du déconfinement, les éducateurs ont remis en place la « Boîte à idées » afin de recueillir les désirs des jeunes et ont proposé des activités telles que le Laser Game, l'accrobranche, une sortie au zoo et une autre à la plage pendant les vacances scolaires. Huit jeunes de la structure ont été autorisés à partir en vacances sur le mois d'août. Ce temps hors de l'institution leur a permis de « souffler » après plusieurs mois marqués par l'épidémie.

### **F- Les actions collectives sur la semi-autonomie**

L'été 2019 vit la reprise d'une activité « d'expression et participation » portant sur la pluralité des langues. Celle-ci a abouti en 2020 à une vidéo expérimentale de 13 mn nommée « Entre les langues » réalisée et montée par les jeunes. Les rencontres ont été suspendues pendant le confinement de mars et n'ont repris qu'en septembre 2020. 18 mois se sont écoulés entre le début et la fin du processus de création et 17 langues et dialectes ont été parlés.

### **G- La place croissante du numérique**

Avec la limitation des contacts physiques liés à la pandémie, le numérique et les réseaux sociaux ont pris une place encore plus importante (seul moyen de maintenir le lien avec les amis, l'école et la famille). Cette surconsommation du numérique au quotidien a provoqué chez les jeunes des troubles du sommeil entraînant fatigue, sautes d'humeur et retards à répétition, etc. La santé de chacun ainsi que la scolarité restent des points essentiels de vigilance pour La Manoise, l'équipe de l'Internat les a retravaillés.

## **IV. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE**

La mobilisation de l'équipe de La Manoise a été nécessaire pour élaborer une approche spécifique afin de traiter de la question de la gestion de la violence au sein de l'établissement et ceci en lien avec l'évaluation interne 2020-2025.

### **➤ Évaluation interne 2020-2025**

Le foyer La Manoise a pu conduire, conformément aux perspectives 2020, un processus d'évaluation interne qui a abouti à la rédaction du « rapport final de l'évaluation interne 2020-2025 ». Ce travail a pu dégager les axes d'amélioration et conduira à la réécriture du projet d'établissement, une revisite du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil.

## V. MOUVEMENTS DU PERSONNEL ET ORGANISATION DU TRAVAIL

L'année 2020 a été marquée par :

- Une recomposition d'équipe liée au départ de trois éducatrices
- Le passage d'une éducatrice de l'internat sur le dispositif de la semi-autonomie ainsi que le passage d'une salariée en contrat d'apprentissage en CDI au sein du foyer La Manoise.

## VI. PERSPECTIVES 2021

### A- Livret d'accueil et règlements de fonctionnements

L'année 2020 devait voir la finalisation de la réflexion autour du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement. Toutefois, le contexte de la crise sanitaire nous a conduits à reporter ce travail sur 2021. Une prise de distance permettra d'identifier les évolutions que nous pourrions entériner dans ces outils.

### B- Évaluation externe

Une évaluation externe était attendue sur l'année 2020. Cette dernière a été reportée au second semestre 2021 pour permettre à la HAS une revisite du cahier des charges ainsi que les accréditations des différents organismes d'évaluation externe. Nous sommes en attente de directives à ce sujet. Notre établissement sera donc évalué prochainement, notamment sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées sur les deux dispositifs.

## VII. CONCLUSION

L'année 2020 a malheureusement été fortement marquée par la crise sanitaire et les différents confinements. Au regard de ce contexte, La Manoise a eu à cœur de pouvoir continuer à accompagner les mineurs et jeunes majeurs dans un cadre sécurisant et soutenant, tout en garantissant une qualité de prise en charge pour tous. La polyvalence de l'ensemble des professionnels a été sollicitée. L'imagination, la créativité et l'innovation de chacun ont permis la mise en place de nouveaux projets et de nouvelles pratiques pour faire face à l'adversité. Les perspectives 2021 autour de l'actualisation des outils institutionnels vont permettre de prolonger cette réflexion autour de la qualité de la prise en charge mais aussi de l'adaptation au contexte changeant et aux problématiques des jeunes.

# Protection de l'enfance

## SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)



31, rue Didot / 9, rue Henri Regnault  
75014 PARIS

Dirigée par :  
Monsieur Alain TUR  
et Monsieur Hervé COPITET  
(à compter du 08/02/2021)

## I. INTRODUCTION

Le SAU 75 accueille sur deux sites (Didot et Regnault), 24 adolescents dans le cadre d'une mesure de placement ordonnée par un Juge pour enfants, au regard des articles 375 et suivants du Code Civil et de l'ordonnance du 2 février 1945.

Douze jeunes sont hébergés au sein de chaque foyer dont quatre en famille relais. L'accueil des adolescents est d'une durée moyenne de deux à trois mois.

## II. FAITS MARQUANTS 2020

### A- L'effectif fin 2020

Au 31 décembre 2020, un total de 113 jeunes a été accueilli au cours de l'année civile dans les services de Didot et Henri Regnault dont 24 étaient déjà présents au 1er janvier 2020. Ainsi, 89 adolescents ont été admis et 91 sortis durant les 12 mois.

Tout au long de l'année 2020, le SAU 75 a utilisé l'interface UGO (Urgence, Guide, Orientation) pour la diffusion de ses offres de places, et pour ses recherches d'orientations.

S'agissant du type d'accueil, les 2/3 des adolescents accueillis ont séjourné à l'internat tandis que l'autre 1/3 a vécu dans les familles relais. Au gré de demandes ponctuelles des secteurs, certains adolescents ont bénéficié de nuitées d'hôtel, notamment avant un accès à des structures d'autonomie.

### B- L'activité de l'établissement

#### 1) Nombre de jeunes suivis sur les 3 dernières années

Au cours des 3 dernières années, 280 adolescents ont été accueillis au SAU 75, soit une moyenne de 93 jeunes par an.

#### 2) Activité réalisée

En 2020, l'activité a été déficitaire pour l'établissement avec 8 292 journées réalisées pour 8i500 prévues.

### 3) Taux d'occupation

Pour l'année 2020, le taux d'occupation de l'établissement est de 94,6%. Pour rappel, et comme précédemment indiqué, le prévisionnel est de 8 500 journées pour un taux d'occupation de 97,03%.

### 4) Durée des parcours

La durée moyenne des parcours des jeunes au SAU 75 a été de 100 jours en 2020, en très légère augmentation de 7 jours par rapport à 2019 malgré le confinement des mois de mars et avril. Cependant, la variabilité des durées de séjour a été très ample et a impacté la temporalité globale : 24% des mineurs sont restés moins d'1 mois, 16% sont restés entre 1 et 2 mois, 12% de 2 à 3 mois, 11% de 3 à 4 mois, 23% de 4 à 6 mois et 14% au-delà de 6 mois.

### 5) Origine et type de mesure

En 2020, 98% des accueils ont été réalisés à partir des demandes du Département de Paris. Les autres départements franciliens n'ont sollicité l'établissement qu'à hauteur de 3%. Concernant les types de mesures, 67% étaient des OPP<sup>1</sup> ASE, 14% des OPP parquet, 9% de mises à l'abri<sup>2</sup>, 8% d'accueil provisoire et 2% de L223-2-2<sup>3</sup>. Les mineurs non accompagnés ont été accueillis au SAU 75 à hauteur de 23% de l'effectif total. Ceci constitue une baisse de 12% de ce type d'accueil. La majeure partie était issue de l'Afrique subsaharienne, quelques-uns venaient des pays du Maghreb.

### 6) Âge et genre des mineurs

La répartition des âges a été quasi identique en 2020. La majorité des admissions (52%) l'ont été auprès de jeunes âgés entre 15 et 16 ans. Nous observons une continuité depuis plusieurs années dans l'accueil d'adolescents âgés de 15 à 16 ans. Notons qu'avec 28% de jeunes âgés de plus de 17 ans les deux équipes accompagnent souvent ces jeunes dans la préparation et la demande d'un Contrat d'Accueil Jeunes Majeurs. La répartition des genres a très sensiblement changé en 2020, puisque les filles ont représenté 51% (46% en 2018) des accueils et les garçons 49% (54% en 2018). Toutefois, ce différentiel n'est pas de nature à modifier les modalités de prise en charge des jeunes.

### 7) Scolarité et formation

Les apprentissages sont au cœur des préoccupations de l'équipe éducative du SAU 75, et mobilisent une part importante de l'accompagnement des adolescents, que ce soit pour la mise en œuvre ou le maintien d'une formation.

Cette année, le taux de jeunes sans projet concret à leur arrivée a été encore très élevé : 43% des jeunes étaient soit déscolarisés, soit non scolarisés, soit sur la voie du « décrochage » scolaire.

Par ailleurs, 13% étaient inscrits dans des filières professionnelles, tandis que 23% suivaient un cursus général, et 14% bénéficiaient d'un accompagnement spécifique (Aprélis, Ville pour l'école).

Il est intéressant de noter qu'en fin de parcours au SAU 75, 42% des adolescents étaient maintenus dans leur trajectoire scolaire, 20% avaient intégré une structure d'accueil spécifique (notamment les MNA), 6% avaient intégré une filière professionnelle ou générale.

<sup>1</sup> Ordonnance provisoire de placement

<sup>2</sup> Demande d'accueil rapide émise par les secteurs parisiens

<sup>3</sup> Procédure d'accueil relevant du cadre de l'urgence (CASF)

Le nombre de jeunes sans solution scolaire à la fin du placement est en légère hausse en 2020, soit près de 30% (contre un peu de 26% en 2019).

## 8) Type d'orientation

L'orientation est synonyme de finalité du parcours des adolescents au SAU 75. Cette phase de travail génère une mobilisation importante pour les éducateurs qui la préparent, et aussi une incertitude quant à l'aboutissement des demandes.

En 2020, 33% des adolescents ont été orientés vers des établissements de type MECS<sup>4</sup>, 9% vers des foyers ou structures de semi autonomie, 3% vers des services d'accueil familiaux (en nette baisse par rapport à 2019) et 4% sont retournés en famille.

On notera une nouvelle diminution des orientations vers les CEF<sup>5</sup>; 1% en 2020 pour 4% en 2019.

## 9) Fins de prise en charge

Pour 45% des jeunes confiés, le placement s'est conclu par une fin de prise en charge. Ce pourcentage élevé peut néanmoins s'expliquer par :

- Les fugues sans retour (principal motif d'arrêt des mesures) 8% ;
- Les actes liés à la violence 19% ;
- Les jeunes qui n'ont pas voulu rester placés 2% ;
- Les adolescents qui ont été révélés majeurs en cours de mesure 9% ;
- Les jeunes pour qui aucune orientation n'a abouti 1%.

Pour 45% des jeunes confiés, l'admission au SAU 75 s'est conclue par une fin de prise en charge avant terme. Il est important de noter que seuls les 19% de fins de prise en charge liées à des actes de violences au sein de l'établissement ont occasionné un arrêt de prise en charge décidé unilatéralement par le service. Ce sont donc moins de 1 jeune sur 5 qui ont fait l'objet d'une décision d'exclusion par l'établissement. Toutes les autres fins de prise en charge n'ont pas été initiées par le SAU 75 mais par des facteurs externes avec lesquels le service a dû composer.

Il est également indispensable d'ajouter que malgré 45% de fins de prise en charge, dans 64% des situations un rapport d'évaluation a été adressé au service d'Aide Sociale à l'Enfance. Le SAU 75 a donc répondu à deux de ses missions essentielles : Accueillir et Évaluer une situation en rendant un rapport détaillé.

## 10) Travail éducatif

La relation éducative est au centre du travail des équipes éducatives et au service de la triple mission du SAU 75. Sans elle, pas de travail possible. Le travail éducatif au sein du SAU 75 est au service de la mission spécifique confié au service : Accueillir/Évaluer/Orienter.

Ce sont par conséquent les rapports entre les éducateurs et les adolescents qui occupent la scène de la vie quotidienne à l'internat. L'accompagnement éducatif des situations des jeunes accueillis est traité régulièrement par le biais des réunions d'équipe, lors des supervisions et des temps de synthèse. De plus, pour prendre davantage de recul et questionner les pratiques éducatives, les problématiques des jeunes sont examinées sous leur aspect clinique dans le cadre de la supervision tous les 15 jours à raison de 2 heures.

Le travail éducatif en service d'accueil d'urgence se révèle bien différent d'un foyer éducatif. En s'engageant très rapidement dans la relation éducative tout en sachant que la relation ne s'inscrit

---

<sup>4</sup> Maison d'enfants à caractère social

<sup>5</sup> Centre éducatif et de formation professionnelle

pas sur le long terme, les professionnels savent que le temps est compté et qu'il est nécessaire de déployer rapidement tous les moyens pour mener à bien la prise en charge. Là se situe le cœur de compétence des éducateurs exerçant au SAU 75 ; savoir entrer rapidement en relation, s'investir tout en sachant que sous peu la relation cessera.

### C- L'analyse des statistiques

Malgré une crise sanitaire sans précédent ayant profondément déstabilisé le dispositif de protection de l'enfance, avec notamment l'impossibilité d'orienter les jeunes faute de place en lien avec la désorganisation des établissements, le SAU 75 a pu maintenir une durée de prise en charge satisfaisante. En cela, le service a répondu à sa mission essentielle : accueillir en urgence 91 jeunes et remettre dans 80% des situations un rapport d'évaluation.

Contrairement à l'année 2019 terminée en excédent de 116 journées, le SAU 75 n'a pas réalisé l'activité prévue fixée à 8 500 journées. Une analyse fine de ce chiffre montre que le déficit s'est creusé sur une période de 4 mois entre les mois de septembre et décembre et plus particulièrement sur l'un des deux sites. Ce déficit est directement lié à l'accueil de plusieurs Mineurs Non Accompagnés toxicomanes et violents. Pour cette année 2020, 98% des accueils réalisés l'ont été à partir des secteurs parisiens. Les mises à l'abri se sont maintenues à hauteur de 9% comme en 2019.

La scolarité et la formation professionnelle sont toujours des préoccupations majeures pour l'accompagnement des jeunes. Durant l'année 2020, 42% des mineurs ont été maintenus dans leur scolarité initiale et 20% ont été inscrit dans un cursus alors qu'ils sont arrivés sans scolarité. Pour autant, près de 30% des jeunes admis en 2020 sont restés sans solution scolaire malgré le travail des équipes éducatives. Ce chiffre anormalement haut montre combien la scolarisation ou l'inscription dans un dispositif de formation reste difficile.

Le travail mené par les deux psychologues fait ressortir que la quasi-totalité des jeunes a été reçue pour un premier entretien post-admission. Sur un plan quantitatif, les deux praticiennes ont assuré 295 entretiens individuels au cours de l'année 2020.

## III. PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 sera celle du départ du directeur présent depuis 2011. Comme tout changement, celui-ci, plus que toute autre, porte en lui un potentiel anxiogène pour les salariés de l'établissement. Au moment de la rédaction du rapport d'activité, le choix du nouveau directeur a été fait. En faisant confiance à un chef de service présent depuis 14 ans au SAU 75, l'association a fait le choix du changement dans continuité.

Au cours de l'année 2021, le SAU 75 s'inscrira dans la continuité de sa mission en répondant au mieux à la triple mission qui lui est conférée. Pour cela, la stabilité des deux équipes éducatives sera essentielle. C'est à partir de cette stabilité que le projet pourra se développer par l'acquisition de valeurs de travail communes en lien avec le projet de service. C'est l'un des objectifs majeurs de l'année 2021.

L'intégration d'une nouvelle chef de service sur le site Renault sera source de changement d'habitudes pour l'équipe éducative mais aussi d'enrichissements potentiels avec l'apport d'un nouveau regard porté sur les pratiques en place sur le site Renault.

En lien avec l'évaluation interne réalisée en 2020, au cours de l'année 2021 la poursuite de la mise à jour des outils de la loi 2002-2 sera réalisée. Ainsi, le livret d'accueil sera totalement redéfini et le contrat de séjour sera mis en œuvre. Afin de mutualiser les informations entre les deux sites et favoriser l'échange entre les équipes, le développement et surtout l'encouragement à l'utilisation du réseau informatique commun sera déployé. Enfin, la réactualisation du projet d'établissement datant de 2018 débutera pour réalisation effective durant l'année 2022.

# Protection de l'enfance

## SYNERGIE



**9, rue Jacques Hillairet  
75012 PARIS**

Dirigé par :  
Monsieur Alexandre DIVET

## I. PRÉSENTATION DU SERVICE

SYNERGIE est un service de protection de l'enfance autorisé à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 18 ans dits Mineurs Non Accompagnés. Ils ou elles sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative (article 375 du Code Civil), dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), ou en recueil provisoire (article 322-2, 222-5 du CASF).

Ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, en voie d'autonomisation, sont hébergés en appartements diffus et bénéficient d'une plateforme de mobilisation nommée « Accueil de jour » ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

## II. FAITS MARQUANTS 2020

### A- Déploiement du service

#### 1) Lieux d'hébergement et l'Accueil de jour

La prospection de nouveaux logements s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 dans un périmètre de recherche un peu plus étendu que l'an passé, à savoir celui de l'Est de la petite couronne parisienne. Elle a permis d'aboutir au déploiement de tous les lieux d'hébergements nécessaires à l'accueil des 40 jeunes, à savoir 6 appartements et 1 maison.

Les logements d'accueil sont plutôt spacieux (entre 65 et 100 m<sup>2</sup>), entièrement rénovés, et permettent de bonnes conditions d'accueil. Ils sont situés dans des quartiers dits « populaires », ce qui facilite l'insertion des jeunes MNA dans l'environnement local. Les jeunes y partagent les espaces communs (salon, cuisine, sanitaires), ils bénéficient d'une chambre pour deux ou le cas échéant d'une chambre seule.

Les pièces ont été totalement équipées (cuisine aménagée, mobilier, petit matériel hôtelier, machine à laver...) afin de permettre aux jeunes accueillis de s'inscrire dans une dynamique d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne au sein de leur lieu d'hébergement.

L'Accueil de jour a été investi par l'ensemble des jeunes accueillis à SYNERGIE pour réaliser diverses recherches (formations, stage, employeur) mais également pour échanger avec les différents professionnels du service et construire leur projet. Le contexte de pandémie lié à la Covid-19 nous a cependant contraints à limiter le nombre de jeunes présents dans cet espace et à planifier les rencontres.

## 2) Recrutement du personnel

Le recrutement du personnel a été mis en œuvre, durant l'année 2020, en corrélation avec le déploiement de l'activité. Il s'est opéré dans le cadre de la procédure de recrutement de l'ANRS, avec l'appui technique des différents professionnels du Siège exerçant des fonctions-support. Nous avons pu recruter la majeure partie du personnel, l'assistante sociale, le chef de service ainsi qu'un moniteur éducateur sont venus compléter l'équipe déjà en poste. Ce recrutement s'est cependant effectué plus lentement que prévu, du fait de la montée en charge progressive de l'activité ainsi que des difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement des postes.

Le contexte national de la Covid-19 a également eu un impact sur le recrutement des postes éducatifs. Certains candidats ne souhaitaient pas intégrer un nouveau service dans cette période, n'étant parfois pas à Paris, et également plus réticents à l'idée de devoir se déplacer en transports en commun régulièrement.

## 3) Partenariats

Tout au long de l'année, le déploiement du service s'est accompagné d'un renforcement des partenariats établis mais s'est également étoffé par le travail de collaboration avec de nouveaux partenaires, au plus près des besoins repérés pour les jeunes MNA. Le renforcement du partenariat a plus particulièrement été mis en œuvre autour de 4 axes :

- L'accès aux soins et la prévention contre la Covid-19 ;
- L'insertion professionnelle et la formation ;
- L'acquisition des documents d'état civil et d'un titre de séjour ;
- L'orientation des jeunes majeurs.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la dimension des soins, que ce soit en amont par des mesures de prévention, mais également en aval par la prise en charge médicale des jeunes en situation de fragilité, a nécessité un travail d'étroite collaboration entre les différents acteurs engagés dans l'accueil et le suivi des jeunes MNA.

L'organisation mise en œuvre au niveau du Département de Paris, que ce soit à travers, entre autres, l'instauration d'un médecin référent Covid-19, mais également l'accès à un dépistage pour le personnel des établissements sociaux et médico-sociaux dès le premier confinement, ont permis de renforcer la prévention ainsi que l'accompagnement médical dans le cadre d'un partenariat de proximité. SYNERGIE s'est inscrit dans ce travail d'étroite collaboration avec les différents acteurs institutionnels, en multipliant les échanges réguliers avec ses différents partenaires, en adaptant les procédures au plus près des besoins identifiés, en renforçant l'accompagnement médical mis en œuvre pour chaque jeune.

## B- L'activité du service

### 1) Activité réalisée

SYNERGIE a réalisé 10 933 journées durant l'année 2020, ce qui correspond à un taux d'occupation de 97,16%. Le déploiement de l'activité s'est effectué progressivement à mesure que nous accédions à de nouveaux logements pour arriver à sa capacité maximum d'accueil de

40 places à compter du 2 novembre 2020. 57 jeunes ont été suivis par les professionnels de SYNERGIE durant l'année, avec un nombre important de nouvelles admissions pour 37 jeunes, mais également de réorientations pour 18 jeunes.

## 2) Âge des jeunes accueillis

Les jeunes accueillis au sein des appartements sont majoritairement âgés de 16 ou 17 ans, ils représentaient respectivement 20,51% et 69,23% des jeunes pris en charge au 31/12/2020. Les majeurs représentent quant à eux 10,26% du public accueilli à cette même période.

## 3) Origine et type de mesure

Les mineurs accueillis à SYNERGIE en 2020 l'ont été principalement dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire pérenne (article 375), ce qui était le cas de 80,70% des jeunes au moment de leur admission, et 63,16% des jeunes fin 2020 ou à leur départ du service.

10,53% des mineurs admis dans le service l'ont été dans le cadre d'une mesure judiciaire sous Ordonnance de Placement Provisoire, ils n'étaient plus que 7,02% dans ce type de mesure fin 2020.

29,82% des jeunes suivis à SYNERGIE l'ont été au-delà des 17 ans (18 ans révolus). Ces jeunes majeurs ont été accompagnés par l'équipe de SYNERGIE dans une demande de Contrat Jeune Majeur en collaboration avec les référents du SEMNA et du SEJM.

52,94% des jeunes majeurs pris en charge dans le service ont obtenu un Contrat Jeune Majeur (CJM), et 47,06% étaient en attente de CJM fin 2020 ou à leur départ de la structure. Aucune de ces demandes n'a abouti à une réponse négative de la part du SEJM durant l'année 2020.

## 4) Accompagnement du public

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les jeunes MNA, dans un processus d'autonomisation. L'accès à la formation/scolarisation constitue un élément majeur du projet des jeunes MNA. Afin d'inscrire chaque mineur dans une formation adaptée à son niveau et à son projet, un important travail de collaboration initié par l'équipe de SYNERGIE a ainsi permis de réunir les différents acteurs de l'éducation nationale, des centres de formation et de l'ASE.

Alors que 38,6% des jeunes suivis en 2020 ne bénéficiaient d'aucune scolarité à leur admission au service, ils étaient tous inscrits dans une formation ou scolarisation au 31/12/2020. Notons néanmoins que 7,02% des jeunes pris en charge cette année auront quitté le service avant qu'on ne parvienne à finaliser leur inscription dans une scolarisation ou un dispositif d'insertion.

- 26,32% des jeunes suivis à SYNERGIE étaient inscrits en UP2A au 31/12/2020 ou à leur départ du service ;
- 52,63% dans une formation qualifiante délivrant un CAP ;
- 5,26% dans une formation aboutissant à l'obtention d'un BAC professionnel ;
- 8,77% dans un dispositif d'insertion.

On constate malgré le contexte de pandémie, un fort taux de réussite aux examens, 100% des jeunes MNA suivis à SYNERGIE qui ont passé un examen dans l'année l'ont obtenu.

- 2 jeunes ont obtenu le CFG ;
- 3 jeunes ont obtenu un CAP ;
- 3 autres jeunes ont obtenu un Brevet des Collèges.

Les accompagnements dans les démarches administratives et judiciaires ont représenté une part importante des actions éducatives durant l'année 2020 avec 109 accompagnements réalisés :

- 34,9 % pour l'obtention d'un titre de séjour et au préalable de documents d'État civil ;
- 9,2% pour l'ouverture d'un compte bancaire ;

- 10,1% pour une audience ;
- 10,1% pour une demande de contrat jeune majeur ;
- 5,5% pour une demande d'autorisation de travail ;
- 16,5% pour effectuer des tests au niveau du CASNAV ou la mission locale ;
- 7,3% pour diverses démarches de droit commun ;
- 0,9% pour un rendez-vous auprès d'un avocat ;
- 5,5% pour leur réorientation.

Ces démarches ont abouti à la signature de 4 contrats jeunes majeurs (les autres demandes étant actuellement en cours d'instruction), à l'ouverture de comptes bancaires pour 5 jeunes (mais aucun mineur), la contractualisation de contrats d'apprentissage et les autorisations de travail concomitantes, ainsi qu'à la poursuite du placement de tous les mineurs qui ont bénéficié d'une audience.

Les demandes de titres de séjour sont quant à elles majoritairement toujours en cours d'instruction, elles ont abouti à l'obtention d'un récépissé de titre de séjour pour 29,41% des jeunes majeurs pris en charge à SYNERGIE en 2020.

Concernant les autres jeunes majeurs pris en charge dans l'année, 23,53% d'entre eux avaient déjà obtenu un récépissé fin 2019 et 5,88% un titre de séjour.

Concernant les 41,18% restants la demande n'a pas pu être effectuée en 2020 du fait de l'absence de document d'état civil ou d'une situation ne permettant pas de répondre dans l'immédiat aux conditions requises pour en bénéficier.

L'accompagnement vers les soins demeure également un axe important de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. 64,05% des rendez-vous de santé pris pour les jeunes MNA ont ainsi fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel de l'équipe, ce qui a représenté 173 accompagnements.

D'autres actions ont également été mises en œuvre par l'équipe de SYNERGIE par le biais d'activités visant à favoriser l'autonomie, la prévention des risques, la gestion d'un budget, l'insertion mais également l'accès à la culture et aux loisirs.

### III. PERSPECTIVES 2021

Le service SYNERGIE a poursuivi son déploiement tout au long de l'année, offrant une capacité d'accueil à 100% de son autorisation à compter du 6 novembre 2020. Les perspectives pour 2021 s'inscrivent dans une volonté de finaliser le déploiement du service mais également de contribuer à son amélioration à travers différentes actions :

- Poursuivre l'expérimentation ;
- Finaliser le recrutement du personnel ;
- Renforcer les compétences professionnelles par le biais de formations collectives ainsi que de la mise en œuvre des entretiens professionnels ;
- Mettre en place la supervision d'équipe ;
- Étendre le partenariat ;
- Faire évoluer l'offre de service au plus près des besoins identifiés pour les jeunes MNA.

# Insertion

## PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL



**8, rue Victor Puiseux  
95100 ARGENTEUIL**

Dirigé par :  
Madame Céline CHANCEREL

## I. PRÉSENTATION

La création du CHRS l’Aerial en 1987, pour une capacité d’accueil de jeunes femmes sans enfants de 18 à 25 ans de 16 places, s’inscrit dans une volonté de l’ANRS de s’adapter continuellement à l’évolution des besoins du public jeune. En effet, ce projet d’établissement est né d’une restructuration visant à mieux répondre aux besoins identifiés des jeunes majeurs.

En fonction des besoins observés sur le territoire, sa capacité d’accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d’âge a également été portée à 30 ans.

Répondre aux besoins des jeunes et du territoire reste une préoccupation constante. Par conséquent, en nous appuyant sur les comptes administratifs de 2013, ainsi que sur les études réalisées par le SIAO du Val d’Oise, conformément aux besoins du territoire, en 2016, l’Aerial a obtenu un agrément qui permet d’étendre la capacité d’accueil des jeunes hommes initialement limitée à 5 places sur l’ensemble des 22 places.

En 2016 et 2017, également, L’Aerial a répondu aux appels à projet concernant l’ouverture de places « Alternative à l’Hôtel » et a signé une convention attributive de subvention avec la Direction Départementale du Val-d’Oise pour l’ouverture de places pour femmes de 18 à 30 ans enceintes ou avec enfant. Fin 2017, 24 places étaient ouvertes dans ce cadre.

La mise en œuvre de ces projets s’est accompagnée, dès la fin 2017, d’une restructuration des locaux avec d’importants travaux d’extension au sein du pavillon central, courant 2018, de façon à proposer des conditions d’accueil et des moyens adaptés à cette augmentation d’activité.

Ces nouveaux aménagements nous ont permis dès 2018 de pouvoir accueillir des stagiaires, d’ouvrir un dispositif d’hébergement d’urgence de 20 places en 2019 et de recruter un éducateur spécialisé supplémentaire.

## II. FAITS MARQUANTS 2020

### A- Les aménagements mis en œuvre dans le cadre de la pandémie

Des aménagements spécifiques relatifs à l’hygiène et à la sécurité au sein de l’établissement, et plus particulièrement la mise en œuvre des gestes barrières et du respect des distanciations sociales destinés à garantir la sécurité et la protection du personnel et du public, a généré une

réorganisation de la structure actée par les différents Plans de Continuité de l'Activité (PCA) et de déconfinement, élaborés cette année en corrélation avec les décisions gouvernementales. Ces aménagements ont amené les professionnels de L'Aïrial à s'adapter et à développer de nouvelles pratiques professionnelles afin de maintenir un accueil de qualité pour les jeunes accueillis et de continuer à répondre à leurs besoins.

## **B- L'évaluation interne**

Conformément à la loi 2002, le Pôle Hébergement Aïrial a procédé à sa troisième évaluation interne.

## **C- La mise à disposition aux hébergés d'un coffre numérique**

La plateforme RECONNECT permet aux personnes hébergées de stocker, via un coffre numérique, leurs documents et informations importantes.

Créé et géré dans un premier temps par les travailleurs sociaux pour les usagers qui le souhaitent, cet outil s'inscrit dans l'accompagnement à la citoyenneté numérique proposé à L'Aïrial. Il est destiné à renforcer l'autonomie pérenne des personnes hébergées dans leurs démarches d'accès aux droits.

# **III. POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2020**

## **A- L'équipe**

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24h/24h et 365j/365j notamment dans le cadre de l'astreinte. La pluridisciplinarité de cette équipe reste essentielle au vu du public accueilli.

Les espaces de parole bienveillants (réunions d'équipe, supervisions, formations) mis en place au sein de L'Aïrial pour les membres de l'équipe permettent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

Des temps de réflexion spécifiques ont mobilisés l'équipe sur les thèmes suivants :  
L'accompagnement spécifique des mères avec enfants ;  
L'élaboration d'un livret d'accueil des stagiaires.

## **B- L'activité de l'établissement**

Les aménagements mis en œuvre cette année avec l'émergence de la pandémie ont impacté les pratiques professionnelles avec l'organisation du télétravail et le développement de l'utilisation des outils numériques. Pour autant, l'équipe est restée mobilisée et l'activité soutenue afin de continuer à accueillir les hébergés et de répondre à leurs besoins.

L'équipe de L'Aïrial a accompagné 30 jeunes au CHRS, 17 mères avec enfant, soit 39 personnes dans le cadre du dispositif « Alternative à l'Hôtel » et 16 ménages, soit 24 personnes dans le cadre du dispositif d'Hébergement d'Urgence.

Pour ces trois dispositifs, le taux d'occupation, comme les années précédentes, est supérieur à 99%.

### 1) CHRS

Cette année encore, le public accueilli au CHRS reste précaire. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans est très élevé par rapport aux années précédentes. En 2020, ils représentent 70% des personnes accompagnées. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur parcours est encore en augmentation et représente 50% des jeunes accompagnés en 2020 contre 43,75% en 2019.

En 2020, 30% du public accompagné à L'Airial a été identifié comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH ou en cours de reconnaissance. 17% des jeunes accompagnés en 2020 ont été accompagnés dans la mise en place d'une curatelle renforcée.

Bien que les durées de séjour s'allongent cette année - avec une durée moyenne de séjour de 21 mois - au vu de la multiplicité des difficultés rencontrées par les hébergés, 75% sont sortis avec un contrat de travail ; 62,5% avec des ressources issues d'un salaire et toutes les personnes sorties du CHRS sont sorties vers des solutions connues : 37,5% en logement social et 25% en logement de transition FJT/RJA ; 12,5% en résidence accueil, notamment.

### 2) Dispositif d'« Alternative à l'Hôtel 115 » : 24 places

2020 acte la troisième année pleine d'ouverture des 24 places ALTHO. L'accompagnement proposé aux mères avec enfant a permis à 6 ménages de sortir vers des conditions adaptées. 67% sont sortis avec un contrat de travail et des ressources issues d'un salaire et toutes les personnes sorties du dispositif sont sorties vers des solutions connues, 83% en logement social ou logement du dispositif DIHAL, notamment.

L'accompagnement à la parentalité a été renforcé pour répondre aux besoins des familles hébergées sur les dispositifs ALTHO et HU, en lien avec les partenaires du territoire impliqués dans le domaine de la protection infantile.

Les mères accueillies présentent une grande hétérogénéité, tant du point de vue de leur situation socioprofessionnelle, de leur profil psychologique, que du rapport qu'elles ont à leur rôle parental.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales.

### 3) Dispositif d'Hébergement d'Urgence

Toutes les personnes hébergées dans le cadre de ce dispositif bénéficient des mêmes prestations que celles hébergées dans le cadre du CHRS et du dispositif « d'Alternative à l'Hôtel 115 ».

Ces 20 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

- 53% des adultes accueillis ont plus de 25 ans ;
- 65% des personnes accompagnées sont arrivées à L'Airial sans aucune qualification ;
- 94% sont sans activité professionnelle ;
- 59% sont sans aucune ressource.

La majorité de ces personnes arrive suite à un parcours migratoire plus ou moins long accompagné d'instabilité et de précarité en matière notamment d'hébergement. Le temps moyen de parcours migratoire (entre leur départ du pays d'origine et l'arrivée en France) varie de 4 ans et demi à 1 mois, il est en moyenne de 20 mois pour les personnes hébergées à L'Airial en 2020.

### C- Le travail éducatif

Si la pandémie a peu impacté le nombre de personnes hébergées, elle a eu, néanmoins, pour effet de mobiliser davantage les professionnels sur l'accompagnement à l'accès aux besoins de première nécessité et aux droits. La situation de précarité des jeunes s'est accentuée par la perte d'emploi et/ou la difficulté accrue à s'insérer professionnellement. Ainsi, le nombre de personnes en demande d'aide alimentaire, de produits d'hygiène, etc. a été plus important cette année. Certains hébergés ont également été confrontés à des retards administratifs impactant le renouvellement de leur titre de séjour, de passeport notamment, les mettant ainsi en difficulté par rapport à leur employeur, à la CAF, à la CPAM, etc.

Si l'isolement engendré par le premier confinement semble avoir été plutôt bien vécu par la plupart de résidents, dans la durée, avec la forte diminution des temps collectifs relative à la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation, des sentiments d'isolement, en particulier pour le public de l'HU, ont émergés.

Les professionnels se sont mobilisés pour maintenir le lien avec les hébergés par l'intensification de la communication par téléphone et mail, par le biais de la mise en œuvre du coffre numérique, des aides alimentaires et financières, le don de vêtements aux enfants, le soutien scolaire, le soutien à l'accès à la culture par l'incitation à la lecture, l'aménagement de leurs lieux de vie par l'installation de matériel de puériculture, le don de jouets pour les enfants, le choix et l'installation de tableaux de peintres classiques.

Leur participation a été également sollicitée par d'autres biais que les réunions résidents (CVS) et notamment par le biais de questionnaires ou de consultations restreintes dans le cadre de l'évaluation interne 2020-2025 réalisée cette année.

Les visites à domiciles ont également été maintenues le plus possible afin de continuer à répondre aux besoins des mères avec enfants dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité développé par les professionnels de L'Airial, en lien avec les différents partenaires de la protection infantile pour la mise en place d'un suivi régulier et, notamment, l'intervention de TISF (Travailleurs Intervention Sociale et Familiale). Un soutien spécifique des mères qui le souhaitent a également été proposé pour accompagner les enfants scolarisés dans leurs apprentissages scolaires pendant le confinement.

En 2020, 57% des jeunes hébergés au CHRS ont été demandeurs d'un suivi psychologique, ou ont accepté un accompagnement ponctuel de quelques entretiens à la demande de l'équipe éducative, contre 53% en 2019, pour parler et réfléchir aux difficultés qu'ils traversent, afin de leur permettre de supporter des phases et/ou des événements anxiogènes (sortie de L'Airial notamment), de traiter d'expériences difficiles (deuils, séparations...) et/ou de périodes difficiles (perte ou échec dans la recherche d'emploi...). Sur 17 mères hébergées en ALTHO, 8 ont été reçues, soit 47%.

Au sujet des personnes en situation d'Hébergement d'Urgence, la question de la demande est plus complexe, car lorsque la situation administrative est « bloquée » (absence de solution concrète), les répercussions sur le moral et le psychisme sont importantes.

## IV. PERSPECTIVES 2021

Dans la perspective d'une présence toujours active du virus Sars-CoV-2 sur le territoire, l'équipe de L'Airial continuera d'adapter son organisation et ses pratiques professionnelles afin de maintenir un accompagnement de qualité qui réponde aux besoins du public accueilli.

Les membres de l'équipe demeureront actifs dans les projets de l'ANRS. Ils s'inscriront notamment dans les groupes de travail transversaux (bienveillance, prostitution et accompagnement à l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE).

Ils resteront également mobilisés par la mise en œuvre des fiches-action de l'évaluation interne 2020-2025 et du Projet d'Établissement 2018-2022 ainsi que pour l'évaluation externe reportée au troisième trimestre par décision de l'HAS (Haute Autorité de Santé).

Enfin, L'Airial restera vigilant quant aux besoins des jeunes du territoire et la possibilité d'y répondre.

# Insertion

## PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)



Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes  
du PÔLE INSERTION JEUNES

24, rue Ramponeau  
75020 PARIS

Dirigée par :  
Monsieur Gaétan DUJARDIN  
et Madame Imelda CHANOINE  
(à compter du 11/02/2021)

## I. FAITS MARQUANTS 2020

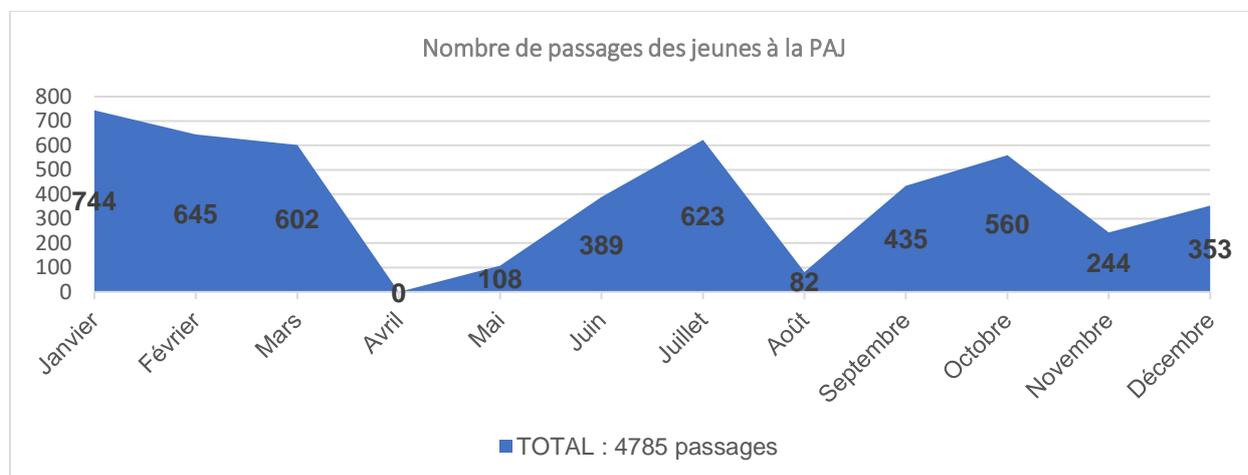
### A- L'activité

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ). C'est une structure de proximité assurant un accueil de jour anonyme et inconditionnel pour des jeunes de 18-25 ans en situation d'errance sur le territoire parisien. La PAJ est ouverte du lundi au vendredi en journée.

En 2020, le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 nous a contraints à modifier notre organisation du travail. Lors du premier confinement, la PAJ a été fermée pendant 2 mois. Cela signifie qu'un certain nombre de jeunes n'a pas pu bénéficier des services de la PAJ.

Malgré ce contexte, des permanences d'infirmiers ont pu être mises en place 2 jours par semaine en partenariat avec le Pôle Santé des Envierges. Ce prestataire a commencé à intervenir juste avant le premier confinement, le 4 mars 2020. Il a repris ses permanences lors du déconfinement. Il a reçu 100 jeunes ayant des soucis de santé et fait 194 consultations.

De manière générale, malgré la crise sanitaire, la fréquentation de la PAJ ne faiblit pas. Si nous faisons une moyenne mensuelle de fréquentation, nous constatons qu'en 2019, nous avons reçu 84 jeunes par mois à la PAJ et en 2020, 85 jeunes par mois. Et il y a eu 479 jeunes par mois qui sont passés à la PAJ. Ainsi, la fréquentation reste importante en 2020.



## B- Les jeunes accueillis à la PAJ

Grâce à un outil de recueil de données lors des entretiens menés, nous pouvons donner quelques éléments caractérisant les jeunes venus à la PAJ, à partir d'un échantillon de 181 jeunes reçus en entretien :

- 19% de ces jeunes sont en situation d'errance résidentielle et 17% dorment dans des centres d'hébergement d'urgence ;
- 76,19% des jeunes recensés sont sans activité, ce qui signifie sans revenu ;
- 43% des jeunes recensés sont dans une situation administrative précaire ;
- 59,06% des jeunes recensés se disent sans couverture sociale ;
- 28,79% des jeunes recensés ont été pris en charge par un dispositif de protection de l'enfance lorsqu'ils étaient mineurs.

## C- Le travail éducatif mené

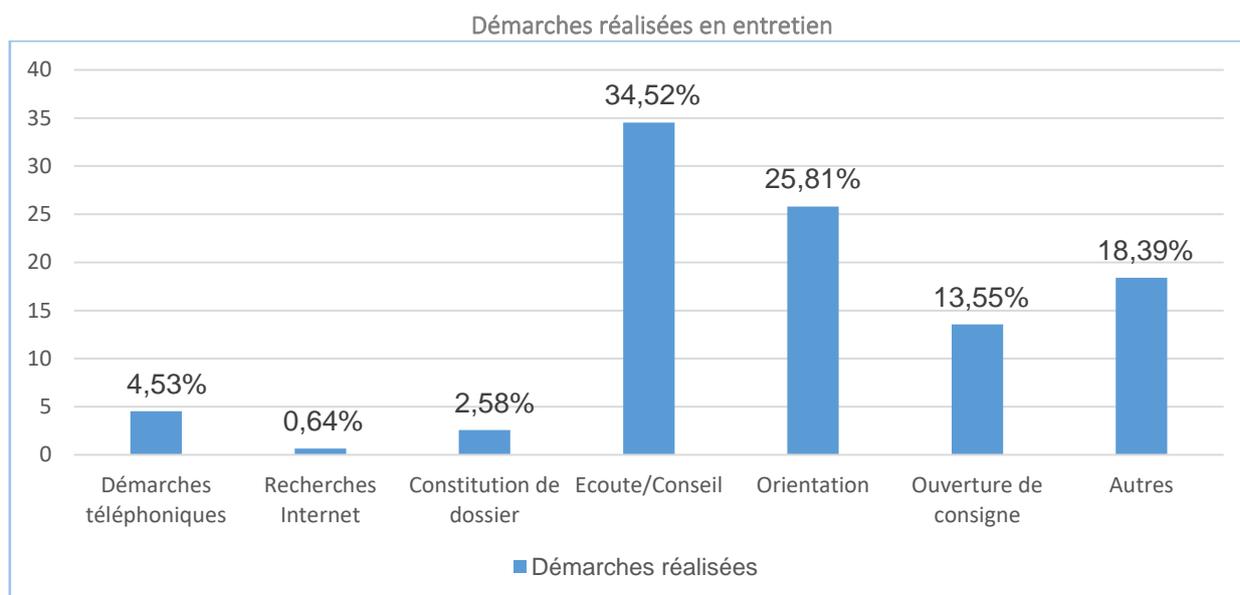
233 entretiens ont été réalisés en 2020. Seuls les entretiens formels dans un bureau sont comptabilisés. Malgré le contexte sanitaire, nous constatons que les jeunes ont continué à être en demande de soutien.

Les demandes des jeunes concernent principalement trois thématiques :

- La réalisation de démarches administratives. Elles consistent principalement dans l'ouverture d'une domiciliation administrative, le renouvellement d'une pièce d'identité, ou encore une demande de couverture sociale (CMU-C, AME). Cela concerne 21,53% des jeunes.
- L'aide à la recherche d'un hébergement pour se mettre à l'abri. Cela concerne 19,05% des jeunes.
- La recherche d'un accompagnement social et professionnel. Cela concerne 15,35% des jeunes.

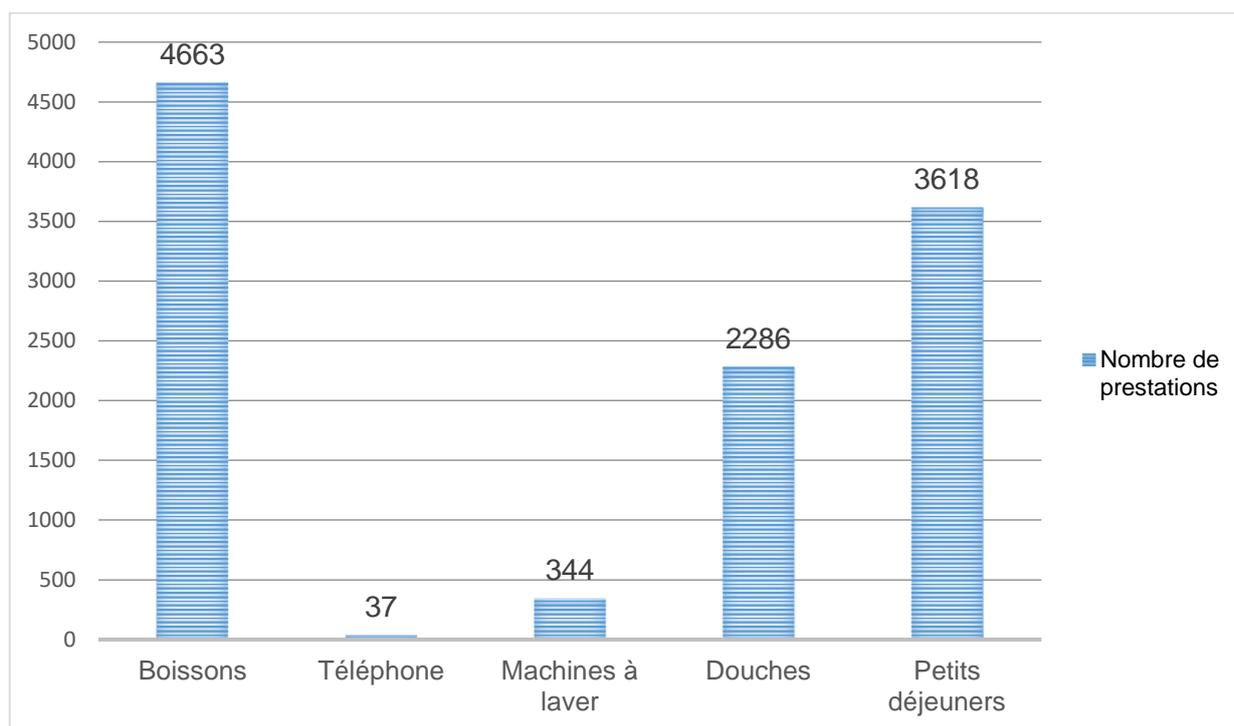
Concernant la santé des jeunes 11,52% sont concernés.

100 jeunes en 2020 ont bénéficié des permanences d'infirmier.



L'écoute, les conseils et les orientations vers des structures à même de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis restent des principales réponses apportées aux jeunes en entretien.

## D- Les prestations de première nécessité



Les boissons chaudes, douches et petits déjeuners restent des prestations très demandées. Ainsi, les jeunes boivent tous une boisson chaude lorsqu'ils passent à la PAJ et 77 % des jeunes prennent un petit déjeuner.

## E- La vie institutionnelle

À l'annonce du premier confinement en mars 2020, l'ANRS a établi un Plan de Continuité de l'Activité. Une nouvelle organisation de travail a donc été prévue.

Lors du déconfinement, en mai 2020, l'ANRS a réactualisé le Plan de Continuité de l'Activité. De ce fait, les locaux et postes de travail ont été réaménagés afin de respecter les mesures sanitaires gouvernementales. Le matériel nécessaire a été mis à disposition du public accueilli et des salariés : masques, gel hydroalcoolique, nettoyeur désinfectant, plexiglas...

La PAJ a maintenu son partenariat avec La Halte Jeunes en présentiel. Et le reste du partenariat en lien téléphonique en cette période compliquée, notamment avec la Mission Locale de Paris (dans la cadre de la Garantie Jeunes), Kalidoscop, ESI Saint Martin, ATOL 75...

Un lien s'est établi avec la nouvelle domiciliation, ce qui a facilité les démarches administratives pour certains jeunes.

Malgré cette période complexe, il a été tenu une réunion avec les jeunes de la PAJ afin de voir les améliorations possibles au sein du service.

L'équipe a continué à se former par le biais des supervisions proposées par l'ANRS.

Ainsi, l'équipe de la PAJ a su s'adapter pour assurer ses missions qui sont notamment un accueil inconditionnel des jeunes.

## II. PERSPECTIVES 2021

Les perspectives 2021 sont les suivantes :

- Pérenniser l'action avec le Pôle Santé des Envierges ;
- Mettre en place des actions « hors les murs », conformément au cahier des charges, notamment en intervenant au sein de la Garantie Jeunes à Paris ;
- Mettre en place des actions de présentation des services et écoute des demandes des jeunes au sein de la Garantie Jeunes ;
- Proposer à l'équipe une formation aux techniques d'entretien ;
- Continuer à organiser la participation des usagers au titre de la Loi 2002-2.

# Insertion

## SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)

### du PÔLE INSERTION JEUNES



**11, cité du Couvent  
75011 PARIS**

Dirigé par :  
Monsieur Gaétan DUJARDIN  
et Madame Imelda CHANOINE  
(à compter du 11/02/2021)

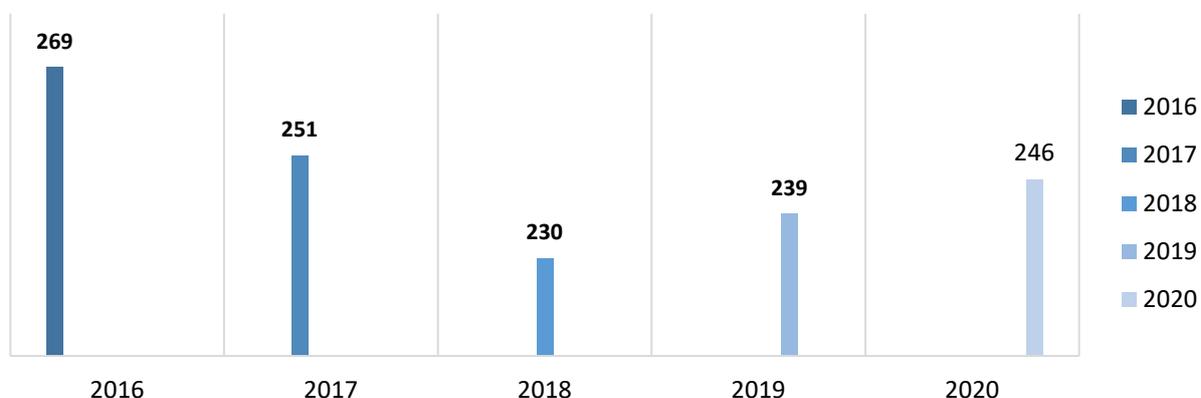
## I. FAITS MARQUANTS 2020

### A- L'activité

Le Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle, risque prostitutionnel...

En 2020, 253 jeunes en détresse multiple ont sollicité le SIJ pour demander de l'aide. 147 nouveaux jeunes ont été accompagnés et 106 ont été orientés vers des structures partenaires.

Nombre de jeunes suivis sur 5 ans



### B- Les jeunes accompagnés au SIJ

Nous constatons une légère augmentation du nombre d'hommes (138 hommes pour 108 femmes).

- 43,9% des jeunes accompagnés avaient moins de 21 ans ;
- 52,72% étaient de nationalité française ;
- 36,18% des jeunes n'avaient pas de diplôme (niveau VI et V bis) et 55,29% n'avaient pas atteint le niveau bac ;
- Ils étaient 51,91% sans activité au moment de leur arrivée au SIJ et 22,9% étaient en situation d'emploi ;

- 55,72% des jeunes dormaient à la rue ou en squat et 25,19% chez des tiers avec lesquels les relations pouvaient être précaires, conflictuelles, voire violentes, dont 5,35% dans l'enceinte familiale ;
- 18% des jeunes ont été pris en charge par les services de protection de l'enfance lorsqu'ils étaient mineurs ou jeunes majeurs ;
- 12 jeunes se disaient en danger de prostitution et 18 jeunes femmes étaient en situation de prostitution de survie.

### C- Le travail éducatif

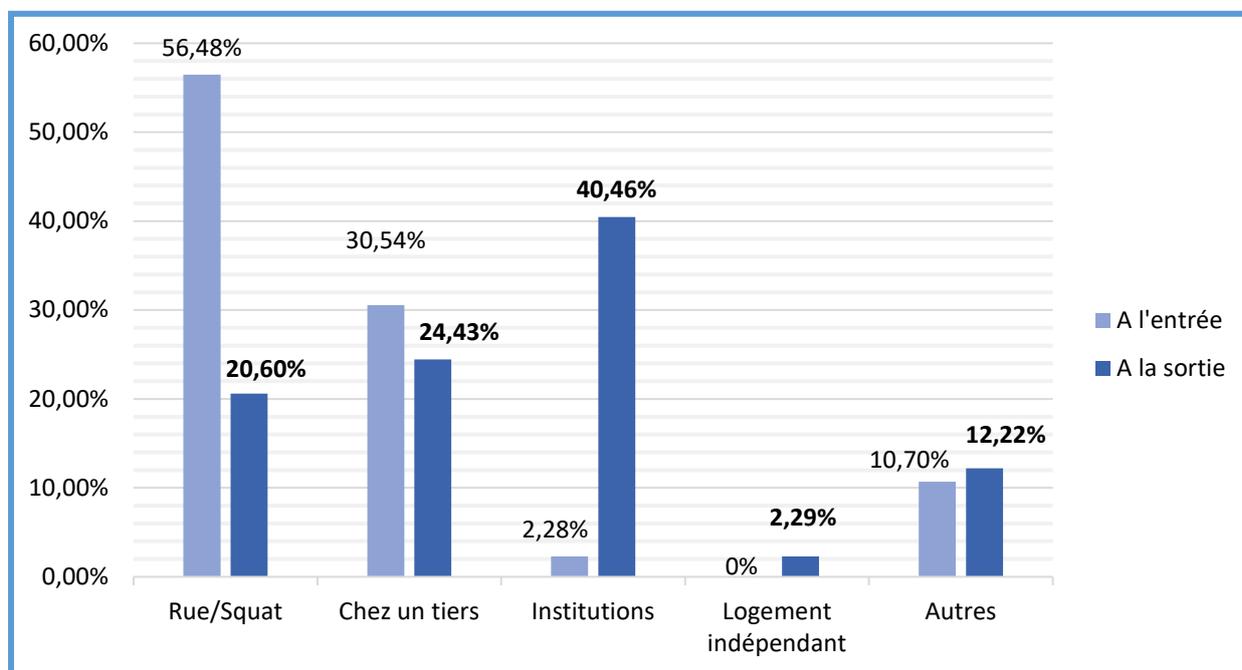
En 2020, 38,17% des jeunes ont été accompagnés pour une durée comprise entre 3 et 6 mois. 35,11% l'ont été pendant plus d'un an. Chaque année, nous notons un allongement des durées d'accompagnement, lié notamment à un contexte socio-économique précaire.

### D- Les prestations mises en place au SIJ

En 2020, des aides alimentaires ont été distribuées aux jeunes sans ressource ou ayant des ressources inférieures à la Garantie Jeunes. Cette aide est donnée sous la forme de chèques services et d'argent liquide, pour un équivalent de 5€ par jeune et par jour.

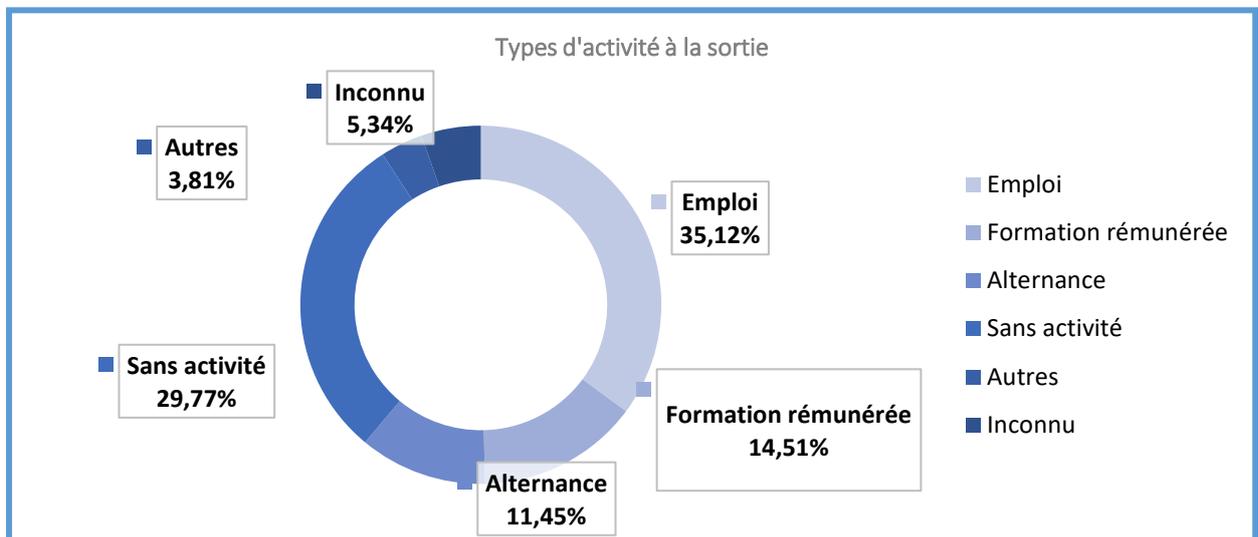
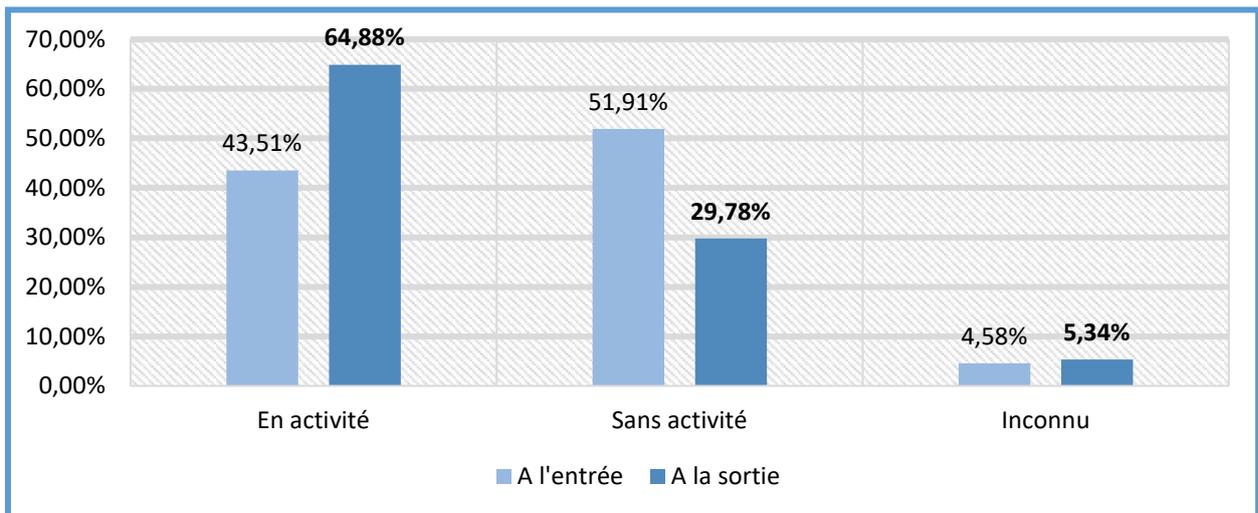
14 jeunes ont bénéficié de l'hôtel en 2020 contre 16 en 2019. La durée de prise en charge hôtelière reste longue au regard des difficultés d'insertion des jeunes d'une part, et des difficultés à trouver un relais d'hébergement d'autre part.

### E- L'hébergement : situation à l'entrée et à la sortie



Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes à la rue ou en squat entre l'entrée et la sortie. L'hébergement chez un tiers est souvent plus stable à la sortie (travail de fiabilisation des liens). Les hébergements en institution (40,46% à la sortie) correspondent aux CHU, centres de stabilisation, aux CHR et aux FJT / Résidences Sociales.

## F- L'insertion professionnelle : situation à l'entrée et à la sortie



51,91% des jeunes se trouvent sans activité déclarée à leur entrée au SIJ ; ils ne sont plus que 29,77% à la sortie. Les autres jeunes ont tous engagé des démarches d'insertion, soit vers l'emploi/l'alternance (46,57%), soit vers la formation professionnelle (14,51%). On peut dire que 64,88% des jeunes suivis sont dans une situation socio-professionnelle constructive à la fin de leur accompagnement.

## G- La vie institutionnelle

Les travailleurs sociaux ont rencontré cette année presque autant de jeunes, malgré le confinement. Il y a eu un nombre plus important de jeunes pouvant relever d'un parcours de sortie de la prostitution et un nombre significatif de personnes ne parlant pas le français et/ou anglophone. Il y a eu aussi beaucoup plus de personnes étant en situation d'emploi et étant très mal logées ou pas logées. Nous avons également rencontré des personnes ayant des titres de séjour étudiant avec un contrat professionnel. Il y a eu semble-t-il plus de personnes exilées accompagnées, ce qui demande une prise en charge un peu différente quant à l'orientation concernant la santé dans sa globalité. Il faut en effet tenir compte des traumatismes vécus.

Les situations qui ont été traitées de façon plus spécifique cette année concernent les personnes et leur situation d'obtention de titre de séjour, des situations de plus en plus nombreuses de

personnes nécessitant une demande de MDPH. L'accompagnement de deux sœurs a nécessité une adaptation des pratiques ainsi que l'accompagnement d'étudiants en voie directe. Le confinement et donc le télétravail, a demandé aussi une réactivité importante aux travailleurs sociaux quant aux liens avec les proches des jeunes suivis afin d'éviter des mises à la rue, dédramatiser des situations, favoriser le dialogue.

## II. PERSPECTIVES 2021

Les perspectives pour 2021 sont les suivantes :

- Mettre en place des actions d'écoute, d'évaluation et d'orientation au sein de la Garantie Jeunes à Paris ;
- Continuer la formation sur les techniques d'entretien à destination de l'équipe éducative en vue de renforcer les savoir-faire ;
- Réactualiser la participation des usagers au titre de la Loi 2002-2 ;
- Maintenir les liens avec les partenaires ;
- Mettre en lumière de façon plus précise le projet personnalisé de chaque jeune, et donc le travail effectif et quotidien des travailleurs sociaux ;
- Mise en place d'ateliers collectifs.

# Insertion

## RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER

### du PÔLE INSERTION JEUNES

Appartements partagés en Intermédiation Locative

Appartements CHEVALERET

Tour Mykérinos

14, square Dunois

75013 PARIS

Appartements MOUCHEZ

66, rue de l'Amiral MOUCHEZ

75014 PARIS

Dirigée par :

Monsieur Gaétan DUJARDIN

et Madame Imelda CHANOINE

(à compter du 11/02/2021)



## I. FAITS MARQUANTS 2020

En 2020, pendant le premier confinement, l'équipe de la résidence sociale a pu continuer à accompagner l'ensemble des résidents et à apporter une attention plus particulière encore aux situations de fragilité pendant la crise sanitaire. Notre mission a été de continuer à être au plus près des jeunes.

Concernant l'insertion professionnelle, des jeunes en contrat précaire ont perdu leur emploi et par conséquent, se sont retrouvés sans revenus avec des impayés de redevance. Les difficultés à communiquer avec les partenaires en télétravail comme la CAF et le Pôle Emploi ont rendu plus difficile l'actualisation de dossiers des résidents.

Au niveau de la santé, l'isolement a contribué à la fragilisation psychique de certains jeunes. Deux d'entre eux qui rencontraient déjà d'importantes difficultés, ont dû être emmenés en urgence par les pompiers en service de psychiatrie. D'autres ont évoqué des baisses de moral, voire de déprime.

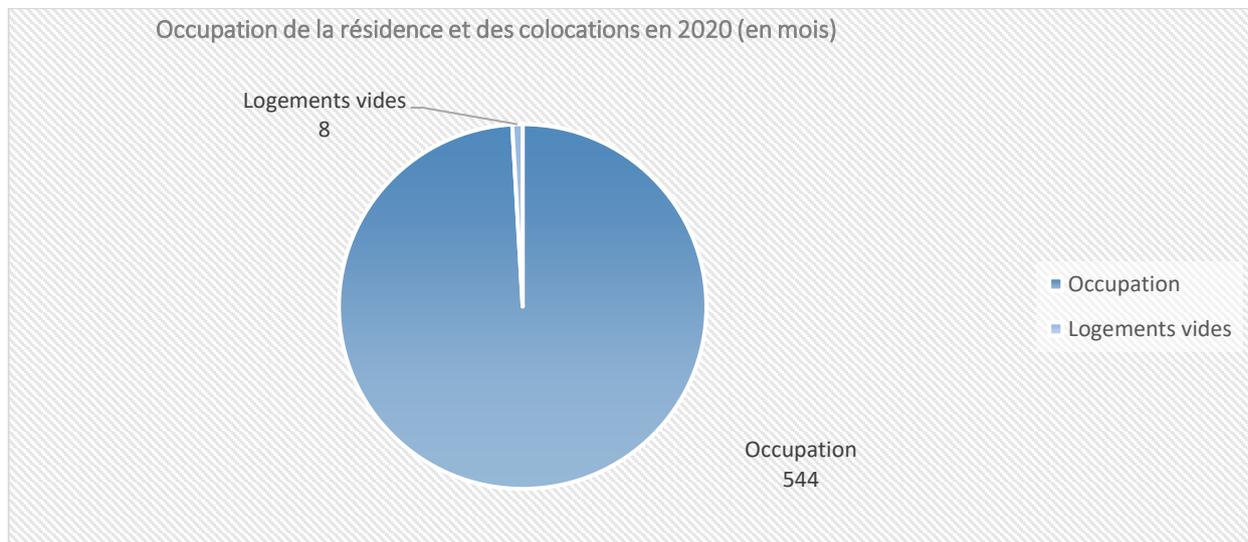
### A- L'activité

L'accompagnement social mis en place à la résidence sociale Claude Tillier permet d'avoir un suivi de proximité avec les résidents, la référente ASLL étant sur place tous les jours de la semaine, ce qui favorise les échanges avec les résidents sur l'ensemble des difficultés d'insertion qu'ils rencontrent :

- La gestion budgétaire est un des premiers points du quotidien abordé avec les jeunes. Pour certains jeunes, c'est la première fois qu'ils sont confrontés au paiement d'une redevance. Le travail de collaboration mis en place entre la référente ASLL et la responsable de la gestion locative permet de favoriser l'insertion des jeunes dans la résidence sociale et dans son environnement, de lutter contre l'isolement et de prévenir les impayés de redevance.
- Le travail éducatif tient une place importante dans l'appropriation du logement ainsi que son utilisation, son entretien, de même la compréhension de démarches à entreprendre au quotidien.

- Les conseils sur l’emploi, la formation, la santé, et la citoyenneté, sont entre autres des dimensions que nous abordons avec les jeunes pour faciliter leur autonomie.

En 2020, la Résidence Tillier a logé et accompagné 64 jeunes actifs : 43 au sein de la résidence sociale (comme en 2019) et 21 dans les colocations.



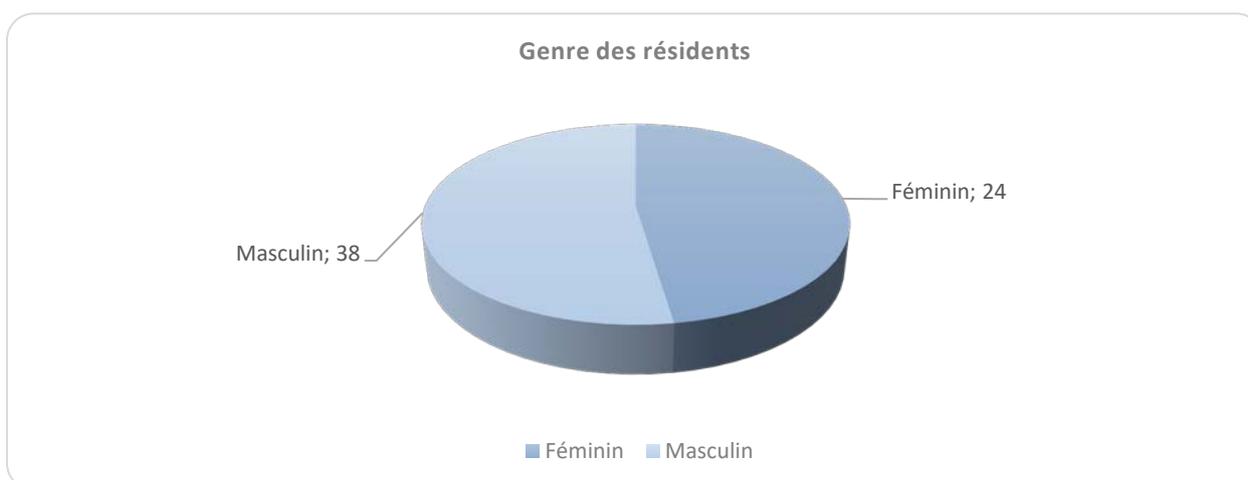
La résidence a facturé 544 mois sur 552 ; ce qui représente un taux d’occupation de 98,5%.

## B- Les résidents

### 1) Âge des résidents et des colocataires

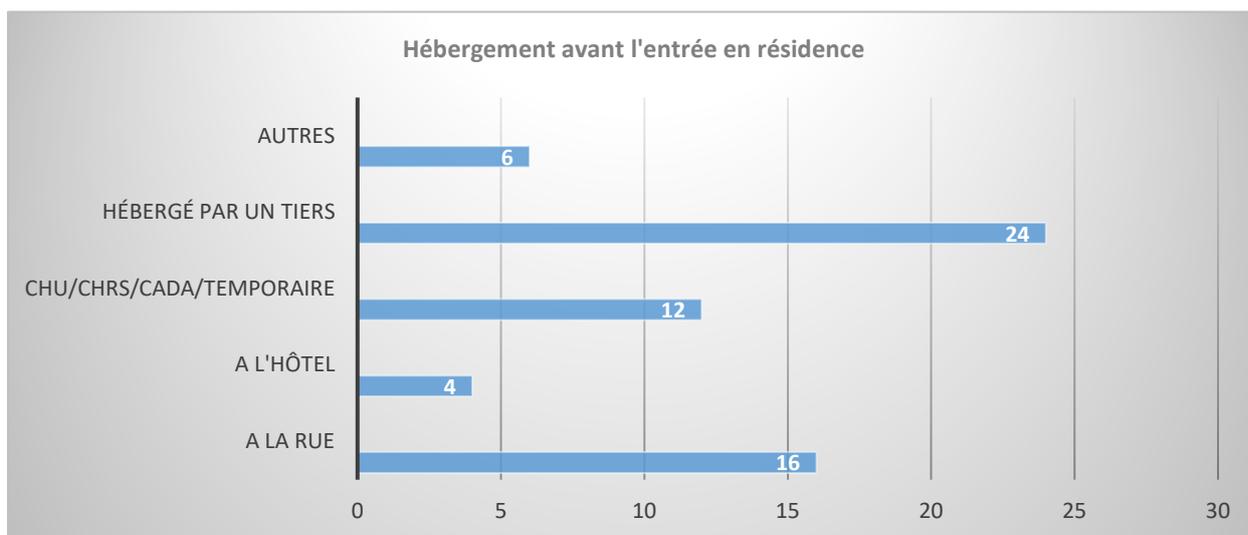
La totalité des jeunes a entre 18 et 35 ans. Un point de vigilance reste important pour les moins de 25 ans qui ne peuvent pas bénéficier du RSA.

### 2) Genre des résidents et des colocataires



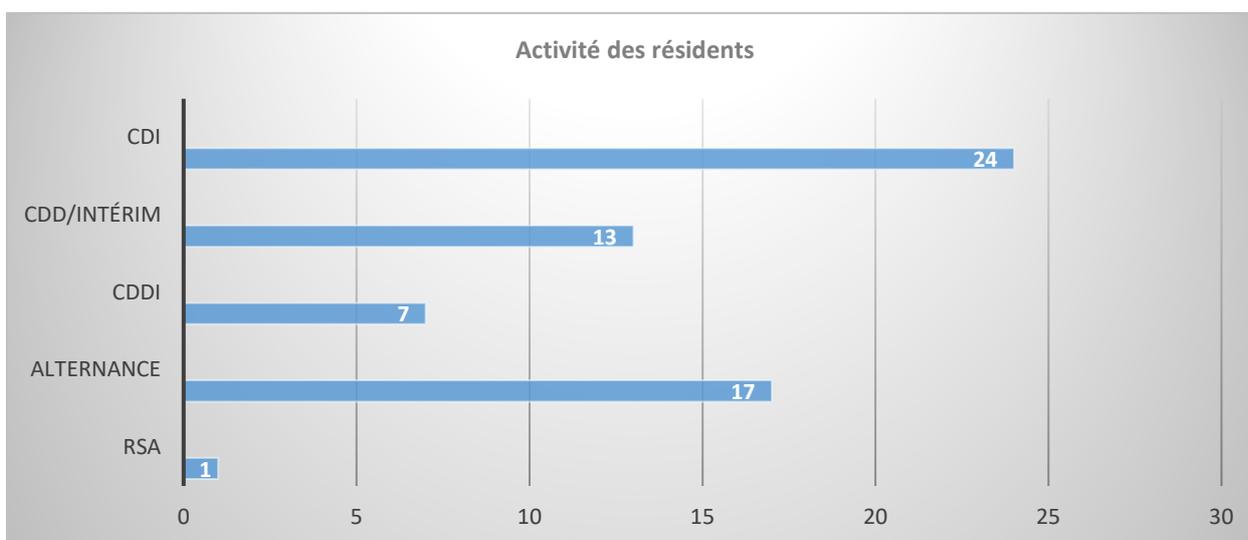
Nous respectons au mieux la parité. Toutefois nous notons une baisse de la présence des femmes. En effet, 38,7% des femmes sont représentées en 2020 contre 47,67% en 2019.

### 3) Hébergement des jeunes avant leur entrée à la résidence



38% des résidents étaient hébergés chez des tiers avant leur entrée en résidence. 25,8% des jeunes étaient à la rue avant l'entrée en résidence en 2020. Cela s'explique par la crise sanitaire et les obligations de confinement. En effet, en 2019, à peine 1% de jeunes venait de la rue.

### 4) Activité des résidents



En 2020, 38% des résidents sont en CDI. Un tiers est en alternance, donc en formation. Nous constatons qu'il y a 12% de jeunes en moins qui ont un CDI ; cela est lié notamment à la fermeture du secteur de la restauration.

De plus, les jeunes sont plus fragiles.

Pour certains jeunes, nous avons constaté l'apparition de problèmes psychologiques en lien avec le contexte mais aussi avec leur parcours de vie, la cumulation de difficultés de la vie quotidienne auxquelles ils sont confrontés.

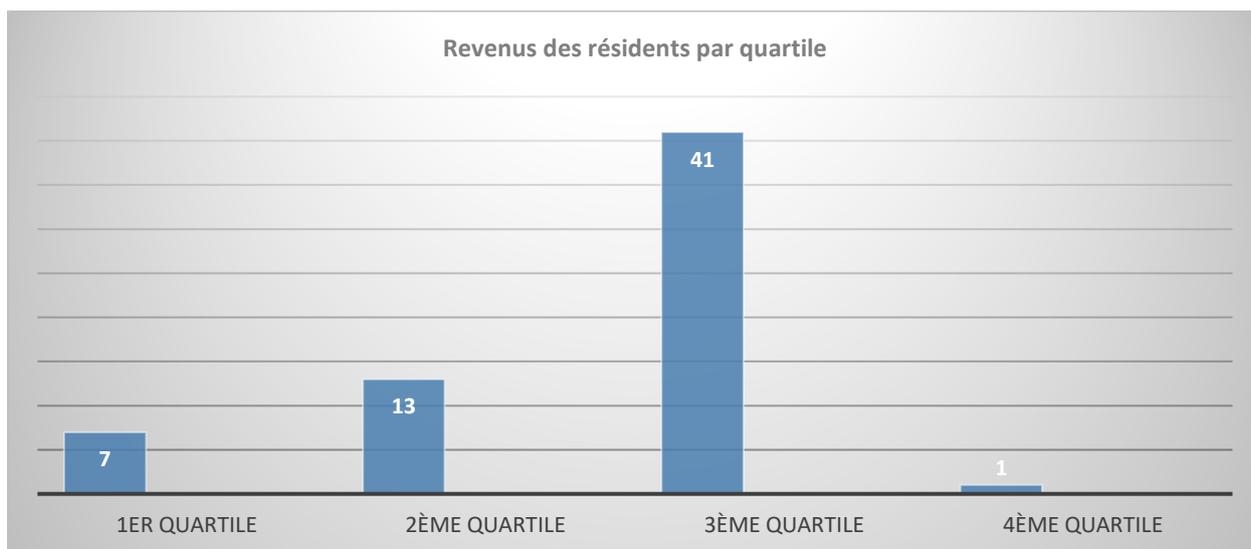
En 2020, à plusieurs reprises, nous avons dû faire appel aux pompiers et au SAMU pour soutenir deux jeunes en grande souffrance psychique.

Les problèmes dans la gestion du budget, des impayés de redevance sont liés pour certains à des dépenses d'achats sur Internet, l'envoi d'argent à la famille au pays et parfois à la perte d'emploi.

Avec les jeunes ayant des difficultés à assumer leur participation à la redevance, il est indispensable de mettre en place de l'accompagnement budgétaire afin de clarifier leur situation financière et de rappeler les priorités.

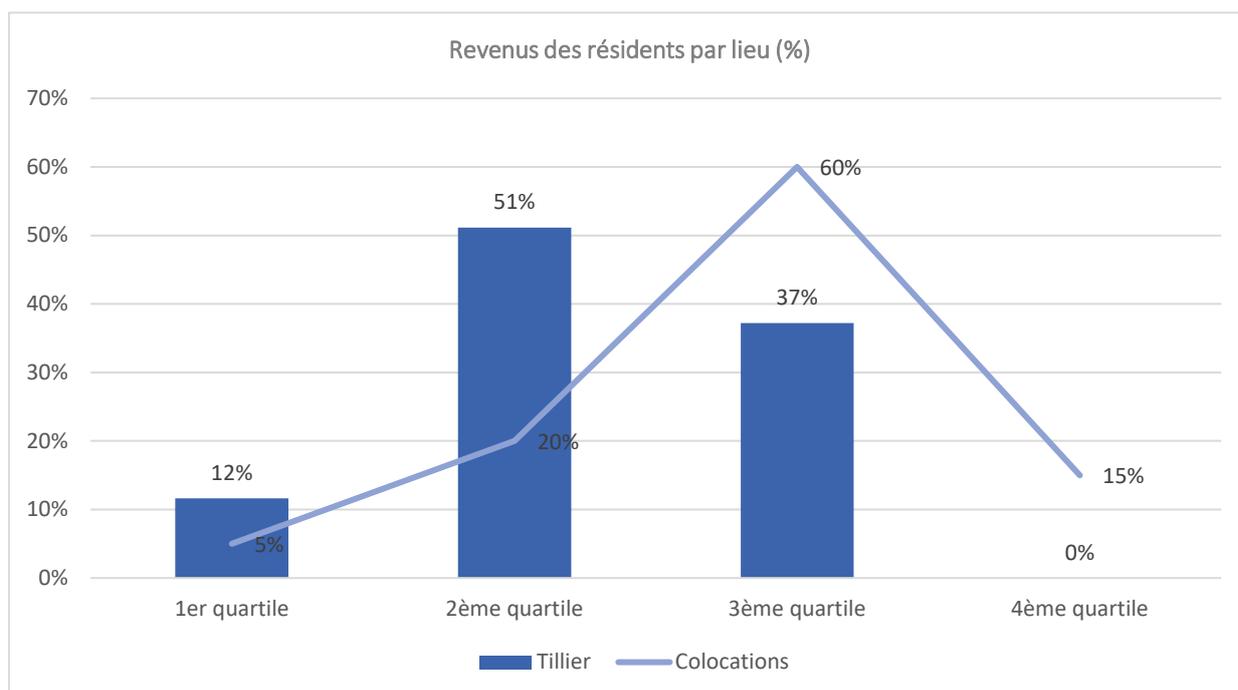
Les difficultés d'intégration, les conflits entre jeunes, plaintes répétées (nuisances sonores). La difficulté dans la compréhension de démarches administratives : lecture de différents courriers de la CAF, Pôle Emploi, Préfecture, Sécurité Sociale est à mettre en lien avec leur niveau de connaissance de la langue française et de scolarité.

### 5) Revenus des résidents par quartile



Un tiers des résidents a des revenus en dessous du 2<sup>ème</sup> quartile, soit des revenus inférieurs au SMIC. La plupart des résidents ayant des revenus du troisième quartile sont proches de la tranche basse du quartile (1 187,5€). Ils représentent 66%.

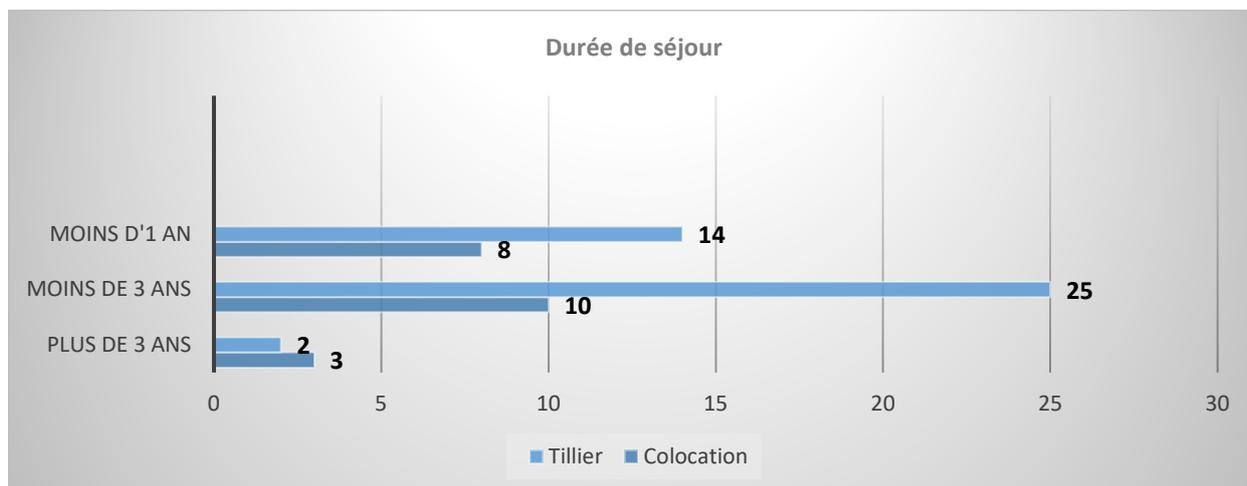
### 6) Revenus des résidents par lieu d'hébergement (en %)



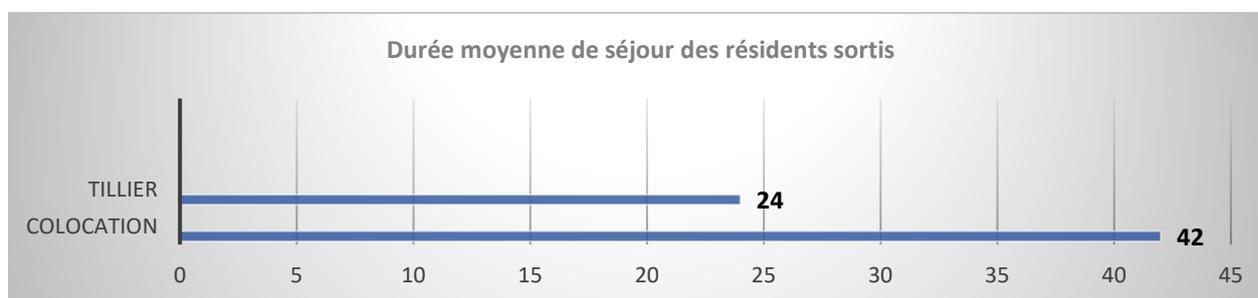
Si nous comparons les revenus des résidents de Tillier et des colocataires, nous constatons que, proportionnellement, les colocataires ont des revenus supérieurs aux résidents : 75% des premiers ont des revenus du 3<sup>ème</sup> et quatrième quartile contre 37% des résidents de Tillier.

## C- Le travail réalisé

### 1) Durée de séjour

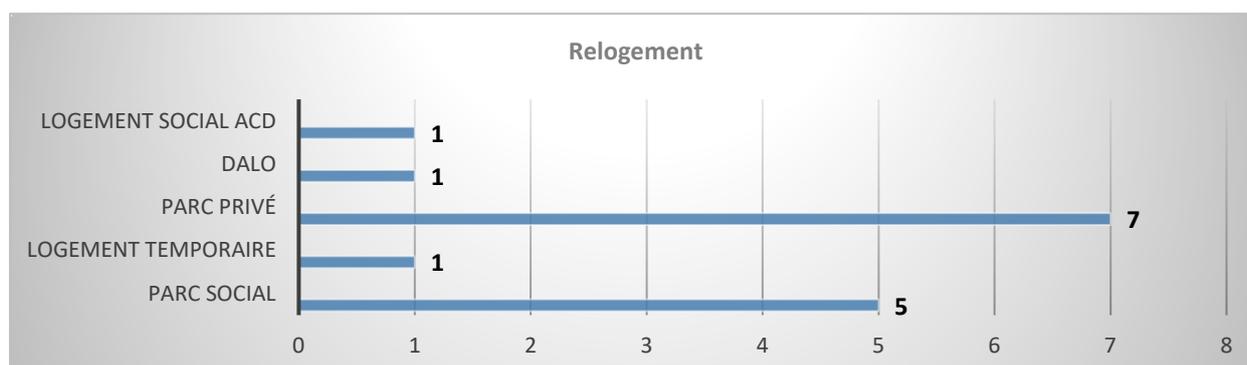


### 2) Durée moyenne de séjour par lieu (en mois)



La durée moyenne de séjour des ménages sortis est de 24 mois. Nous constatons un écart entre les résidents de Tillier (24 mois) et les colocataires (42 mois). La longue durée concernant les colocataires s'explique par le fait que ceux-ci travaillent et sont bien installés dans le logement. Ils ont donc du mal à le quitter.

### 3) Relogement



15 résidents sont partis vers un logement pérenne, essentiellement dans le parc privé (7), mais également vers le parc social (5).

## D- La vie institutionnelle

À l'annonce du premier confinement en mars 2020, l'ANRS a consolidé le Plan de Continuité de l'Activité. La référente ASLL de la résidence sociale a été mise en télétravail total. Elle est restée joignable par téléphone et par courriel pour assurer l'accompagnement social des jeunes. La responsable technique et de la gestion locative domiciliée sur place a assuré quasiment comme à l'habituel son activité professionnelle et était donc présente auprès des résidents.

Les réunions d'équipe ont été maintenues par visioconférence chaque semaine. Ces temps ont permis à l'équipe d'échanger sur l'actualité des dispositifs mis en place ainsi que sur les activités à proposer aux jeunes.

Lors du déconfinement, en mai 2020, l'ANRS a réactualisé le Plan de Continuité de l'Activité. De ce fait, les locaux et postes de travail ont été réaménagés afin de respecter les mesures sanitaires gouvernementales. Le matériel nécessaire a été mis à disposition du public accueilli et des salariés : masques, gel hydro alcoolique, nettoyant désinfectant, plexiglas...

## II. PERSPECTIVES 2021

Être à l'écoute des besoins des résidents et leur assurer une continuité de l'accompagnement social est au cœur des actions de la résidence sociale Claude Tillier. Une priorité qui prend d'autant plus de sens dans un contexte sanitaire difficile.

Pour l'année 2021, nous privilégierons les axes de travail suivants :

- Faire un travail de prévention des impayés de redevance ;
- Accompagner les résidents autour de la réalité du logement et de l'acceptation d'une proposition de logement ;
- Mettre en place des actions collectives à la résidence sociale ;
- Maintenir et développer le travail partenarial avec les services d'insertion professionnelle;
- Améliorer les procédures d'admission et de fin de prise en charge ;
- Mettre en place les élections des représentants des résidents.

# Insertion

## SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ) du PÔLE INSERTION JEUNES



**11, cité du Couvent  
75011 PARIS**

Dirigée par :  
Monsieur Gaétan DUJARDIN  
et Madame Imelda CHANOINE  
(à compter du 11/02/2021)

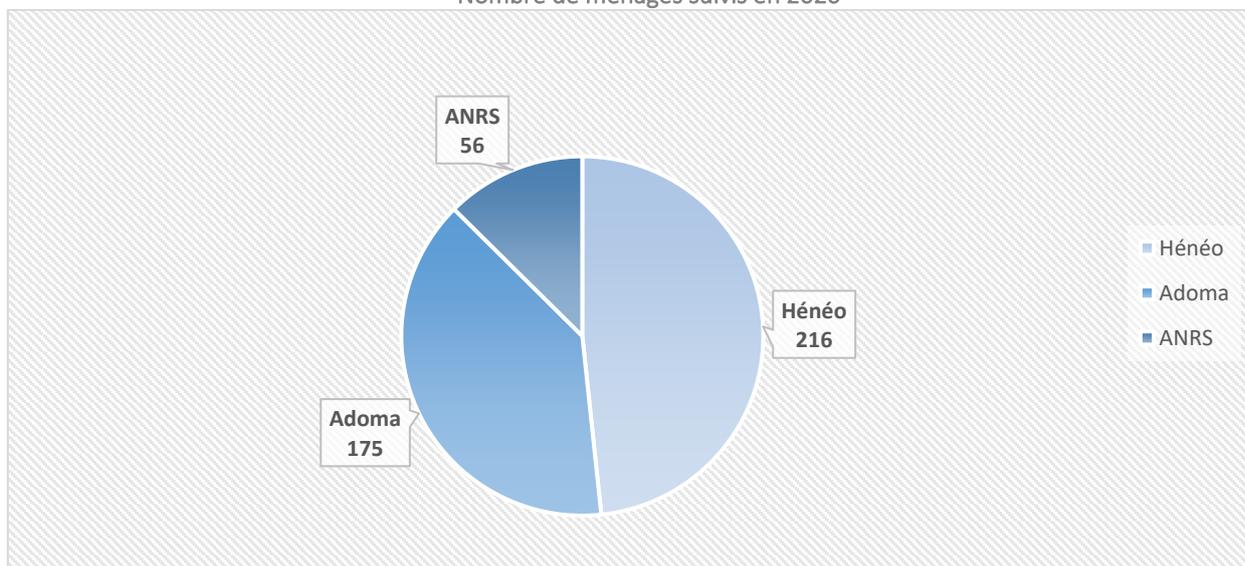
### I. FAITS MARQUANTS 2020

L'ANRS a développé – en partenariat avec le Département de Paris et des gestionnaires de résidences sociales à Paris (Adoma et la société Hénéo) – une activité d'ASLL au sein de résidences sociales jeunes actifs qui ont ouvert sur la période 2014 - 2018. L'ANRS a créé en janvier 2016 un service dédié à cette activité d'ASLL : le Service Educatif Logement Jeunes (SELoJ). D'abord situé au 86, rue de Charonne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le service a déménagé en mars 2018 pour se regrouper avec deux autres services de l'ANRS au 11 cité du Couvent à Paris 11<sup>ème</sup>. Ce service coordonne huit travailleurs sociaux Diplômés d'État (assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale).

Au 31 décembre 2020, le Département de Paris avait confié à l'ANRS 361 mesures d'ASLL réparties comme suit :

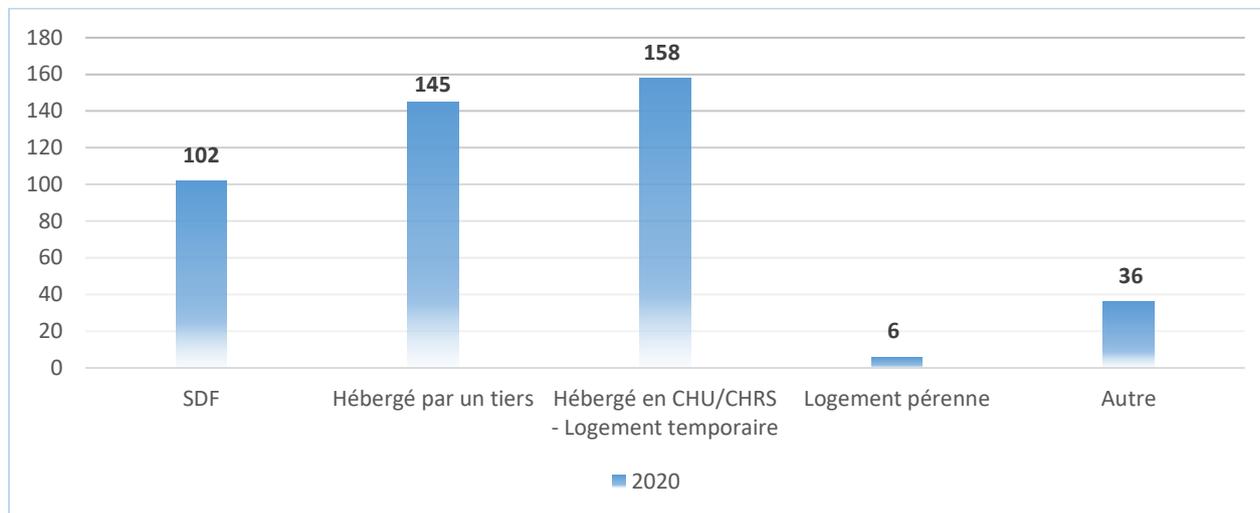
- Ménages logés par le gestionnaire ANRS (Résidence Tillier et colocations Chevaleret et Mouchez) = 40 mesures
- Ménages logés par le gestionnaire Adoma (résidences sociales Jaurès, Bizot, Régilia et Fort de Vaux 2) = 146 mesures
- Ménages logés par le gestionnaire Hénéo (résidences sociales Louise Bourgeois, Montparnasse, Gaston Tessier et la Chapelle Internationale) = 175 mesures

Nombre de ménages suivis en 2020



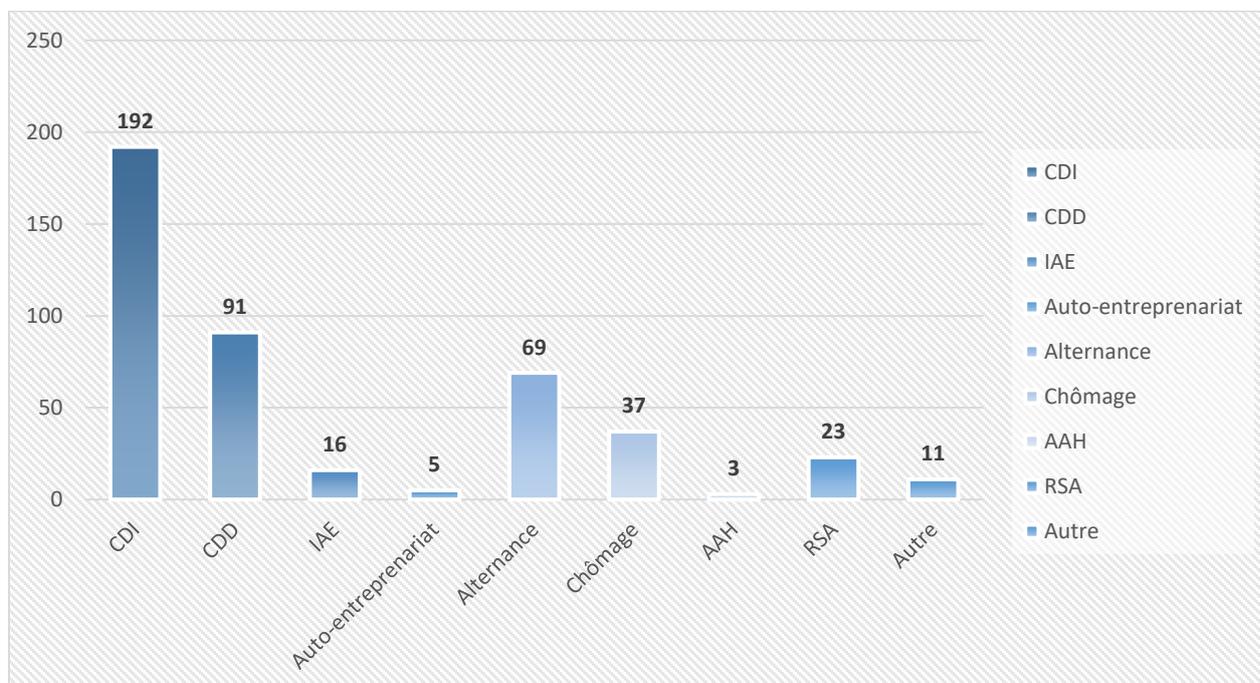
En 2020, l'ANRS a accompagné 447 ménages logés dans des résidences sociales jeunes actifs. Cela représente une augmentation de 7%. Cette augmentation est liée essentiellement à l'ouverture d'une nouvelle résidence sociale : la Chapelle Internationale.

## A- Les ménages



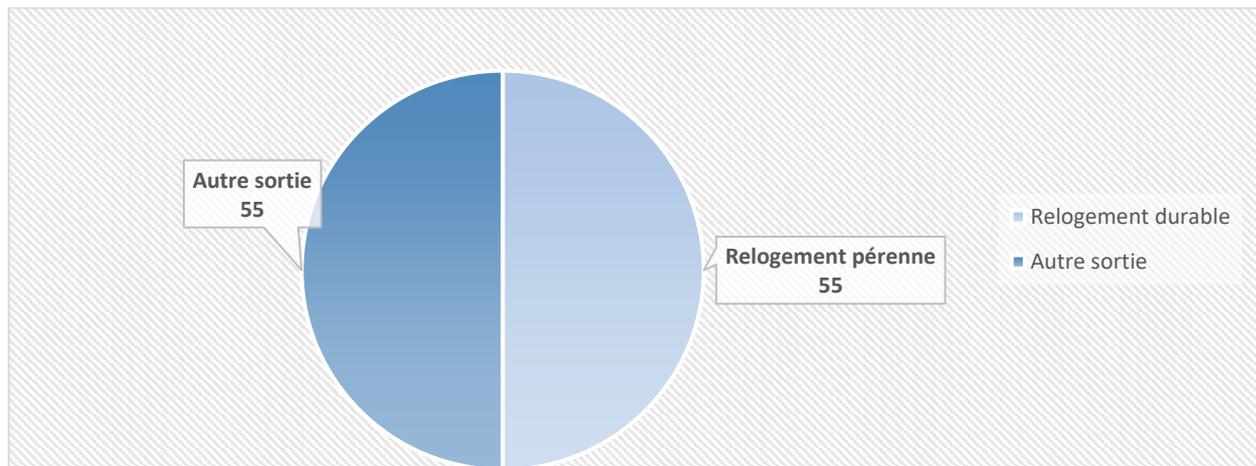
102 résidents (soit 22%) étaient sans domicile stable avant leur entrée en résidence sociale. Nous notons une baisse notable par rapport à 2019 (31%).

Cela s'explique par la crise sanitaire et le confinement. En effet, les personnes, même si cela a été temporaire, ont dû être hébergées. De ce fait, une augmentation des jeunes hébergés chez un tiers est constatée : 27,53% en 2019 contre 28,04% en 2020. De même, nous voyons une augmentation de jeunes hébergés en collectif et hébergement temporaire avant la prise en charge : 28,41% en 2019 contre 35,34% en 2020.



83,89% des ménages sont en situation d'emploi. Notons toutefois que le nombre de CDI a fortement baissé.

## B- Le relogement



110 ménages sont sortis du dispositif ASLL en 2020. Parmi eux, 55 ont été relogés de manière pérenne.

## C- La vie institutionnelle

À l'annonce du confinement en mars 2020, l'ANRS a construit un Plan de Continuité de l'Activité. L'ensemble des salariés a été mis en télétravail à temps plein. Une nouvelle organisation de travail a donc été prévue concernant la gestion des dossiers des ménages accompagnés. Tous les jeunes ont été informés de la fermeture des locaux du service et du maintien des suivis à distance. De même, chacun a reçu une attestation de déplacement et des informations concernant le confinement et le rappel de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Les actions menées auprès des ménages accompagnés ont consisté à garder un lien social, à être à l'écoute, à rassurer les jeunes et à mettre en place des aides alimentaires, financières... Il a été demandé aux travailleurs sociaux de prendre contact, au minimum chaque semaine, avec les résidents par téléphone ou par mail, et de recenser les problématiques exprimées afin de donner des réponses adaptées et de prévenir les situations de rupture. Ainsi, l'entretien de face à face s'est transformé en entretien téléphonique avec toutes les contraintes que cela suppose et la frustration générée de part et d'autre. Les professionnels ont été amenés à réaliser des entretiens de préadmission à l'ASLL par téléphone, et ce, pour permettre au candidat de faire son entrée en résidence sociale.

Pour les résidents plus fragiles, le lien avec le gestionnaire a été important à renforcer pour une cohérence d'intervention à distance et pour répondre au mieux aux difficultés exprimées par les résidents dont le discours pouvait inquiéter. Certains responsables de résidence ont pu se rendre sur place lorsque nous n'avions plus de nouvelles de l'un ou l'autre des résidents ou lorsque des résidents ont pu nous faire part de tel ou tel événement laissant craindre un climat insécurisant, s'ajoutant au sentiment de peur lié à la crise qu'ils connaissaient déjà.

Les réunions d'équipe ont été maintenues par visioconférence chaque semaine. Ces temps ont permis à l'équipe d'échanger sur l'actualité des dispositifs mis en place ainsi que sur les activités à proposer aux jeunes.

Lors du déconfinement, en mai 2020, l'ANRS a réactualisé le Plan de Continuité de l'Activité. De ce fait, les locaux et postes de travail ont été réaménagés afin de respecter les mesures sanitaires gouvernementales. Le matériel nécessaire a été mis à disposition du public accueilli et des salariés : masques, gel hydro alcoolique, nettoyant désinfectant, plexiglas...

Il est évident que les résidents les plus fragiles (famille monoparentale, personne ayant des problèmes de santé...) ont été rencontrés en priorité pendant la permanence hebdomadaire.

De juillet à octobre 2020, le service a poursuivi son activité comme au préalable.

Lors du second confinement, le temps de travail a été organisé afin de permettre l'exercice de mission de service public.

Toutefois, les visites à domicile ainsi que les actions collectives ont été reportées.

Ainsi, le SELoJ s'est adapté à la situation et a tout mis en œuvre pour assurer ses missions et garder le lien avec les publics et les partenaires.

## II. PERSPECTIVES 2021

Pour 2021, les perspectives de travail sont les suivantes :

- Affiner nos procédures d'accompagnement social notamment :
  - Les plus de 3 ans
  - Les fins de prise en charge
  - La gestion des non-adhésion
- En lien avec ces procédures, faire évoluer les différentes étapes de l'accompagnement socio-éducatif ;
- Veiller à la gestion budgétaire afin de prévenir les impayés de redevance ;
- Consolider et développer le travail de partenariat avec les différents gestionnaires, notamment dans les entrées et les sorties ;
- Mettre en place des actions collectives ;
- Maintenir et développer le partenariat avec les structures d'insertion sociale et professionnelle :
  - Poursuivre notre travail avec la Mission Locale de Paris, notamment en intervenant dans le cadre de la Garantie Jeunes
- Affiner la participation des usagers au titre de la Loi 2002-2.

# Formation

## ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION (EDI Émergence) du PÔLE INSERTION JEUNES



11, cité du Couvent  
75011 PARIS

Dirigé par :  
Monsieur Gaétan DUJARDIN  
et Madame Imelda CHANOINE  
(à compter du 11/02/2021)

## I. FAITS MARQUANTS 2019

### A- L'activité

En 2020, 151 jeunes ont suivi un parcours de formation à l'EDI. Ces stagiaires étaient rattachés à deux conventions en cours :

- 65 stagiaires entrés en 2019 et sortis en 2020 (sur la convention 2019 qui a pris fin le 30 juin 2020),
- 86 stagiaires sur la convention 2020 qui a débuté le 1er janvier 2020 et prendra fin le 30 juin 2021.

La nouvelle convention signée avec la Région Ile-de-France donne une autorisation de 110 jeunes par convention.

Nous avons accueilli 86 jeunes en 2020. Cela s'explique par la crise sanitaire et les mesures imposées par le gouvernement. En effet, il y a eu 2 mois de confinement.

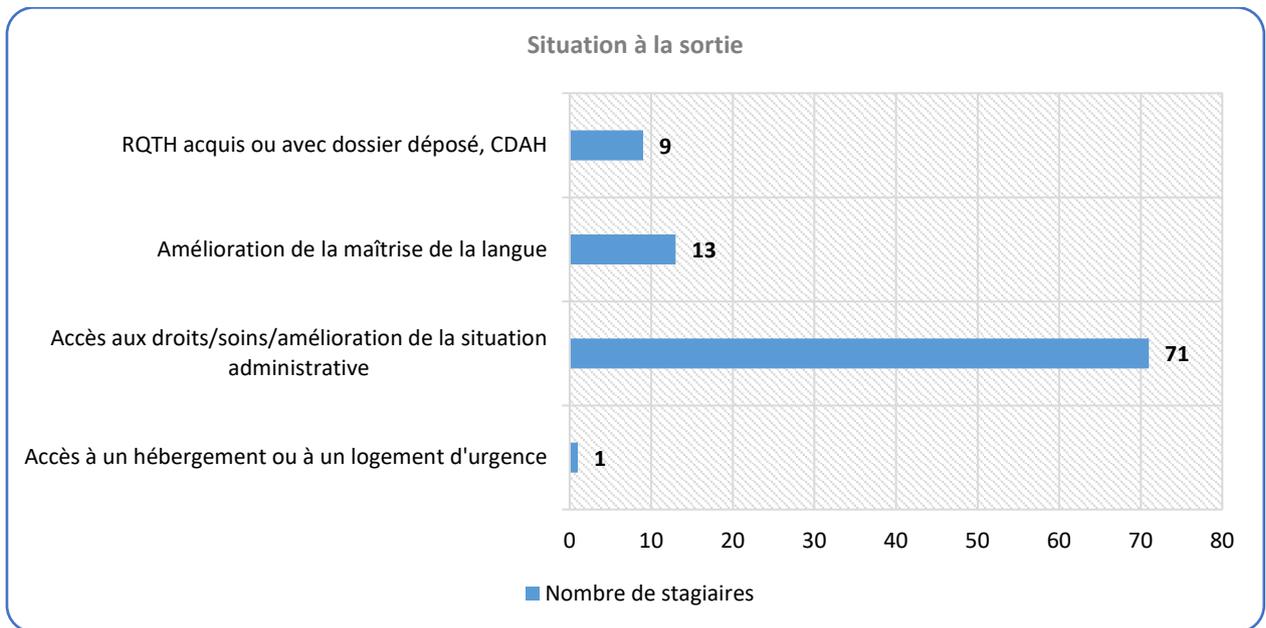
Cela ne nous a pas permis d'accueillir des jeunes au-delà du cadre de la visioconférence.

### B- Public accueilli en 2020

- 80% des stagiaires ont un niveau infra baccalauréat,
- 57,61% rencontrent des difficultés d'ordre administratif à leur entrée,
- 57% des stagiaires sont des hommes et viennent très majoritairement de Paris,
- 45% ont été en inactivité sur une période de moins de 6 mois avant leur entrée à l'EDI,
- 15% des stagiaires rencontrent une problématique de handicap mental,
- 1,3% ont été adressés par un service de Protection de l'Enfance.

## C- Le travail mené

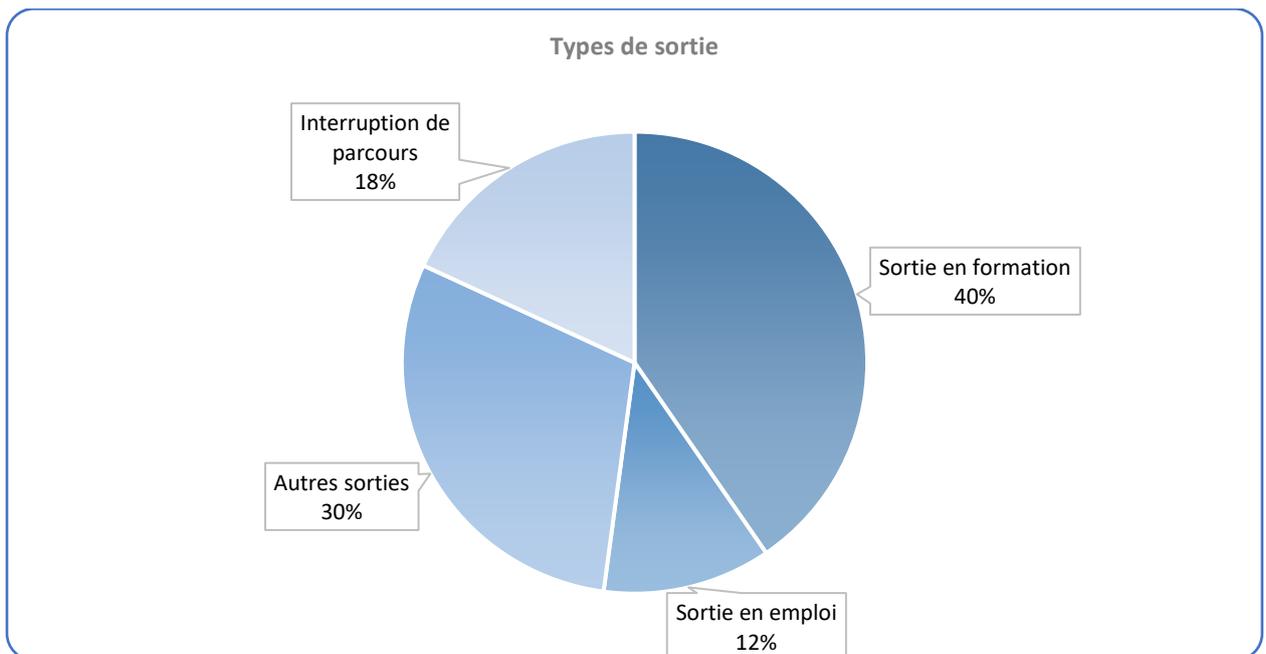
### 1) Situation à la sortie pour les 94 stagiaires



En 2020, les résultats constatés sont plutôt constants par rapport à 2019 :

- Amélioration de l'accès aux droits, aux soins et levée des freins administratifs pour une majorité de stagiaires (75,5%),
- Amélioration de la maîtrise de la langue française (14,5%),
- RQTH acquis ou avec dossier déposé, CDAH (9%),
- Accès à un hébergement ou à un logement d'urgence (1%).

### 2) Types de sortie



40% des stagiaires sont sortis de l'EDI en formation et 12% en emploi. Cela s'explique par le fait que les jeunes, lors de la crise sanitaire, se sont concentrés sur la formation. De plus, l'impact économique de la crise a fait diminuer l'emploi.

30% sont sortis vers d'autres types de dispositifs d'insertion.

### 3) Carte de compétences

La carte de compétences est l'outil d'évaluation des parcours en EDI, devenue obligatoire en janvier 2019 dans le cadre du renouvellement des autorisations données par la Région Ile-de-France. Nous avons donc réfléchi à l'amélioration de nos procédures en matière d'évaluation diagnostic des compétences des stagiaires.

### 4) Stages en entreprise

La situation sanitaire n'a pas permis de dynamiser le réseau entreprise et d'accompagner des jeunes en entreprise. Les deux mois de confinement et l'arrêt de certaines structures ont ralenti de façon importante les activités.

## II. PERSPECTIVES 2021

De manière générale, étant donné la crise sanitaire, nous avons dû reconduire certains projets pour 2021. Ainsi, les perspectives 2021 sont les suivantes :

- La certification Qualiopi :

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des Dépôts et Consignations, par le Pôle Emploi ou par l'Agefiph). Nous devons commencer les démarches en 2020. Cependant, la crise sanitaire ne nous a pas permis d'aller au bout de la démarche de certification.

Dans ce cadre, nous sommes amenés à la mettre en place au cours de l'année 2021 pour être en conformité avec la loi.

Nous nous ferons donc accompagner par un organisme certificateur afin de répondre aux exigences de Qualiopi dans les délais impartis.

- La participation des stagiaires :

Afin de contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement de l'EDI, une instance de concertation entre la direction de l'EDI et des représentants des stagiaires sera mise en place.

- La digitalisation des processus pédagogiques :

Penser la poursuite de l'activité de l'EDI, qu'il s'agisse d'accompagnement du public accueilli ou de la formation dispensée, dans un contexte de dématérialisation des démarches, c'est anticiper la prise en compte de la digitalisation des processus administratifs et pédagogiques.

C'est pourquoi nous nous engagerons dans une réflexion autour de la digitalisation de nos supports et moyens pédagogiques afin d'éviter l'accroissement de cette fracture numérique qui risque d'exclure encore plus les jeunes les plus fragilisés.

- Les parcours de certification PIX / CLÉA numérique :

Un des outils pour répondre à notre objectif de réduction des fractures numériques, c'est l'utilisation pour l'ensemble des stagiaires de l'EDI de la plateforme PIX développée par l'Éducation Nationale. Elle permet d'acquérir, de développer et de certifier les compétences numériques acquises pendant les parcours de formation. En outre, elle ouvre la possibilité d'une double certification avec le CLÉA numérique.

Le PIX répond, selon nous, de façon adaptative au niveau de chaque stagiaire en permettant à l'équipe pédagogique de suivre la progression de chaque jeune.

- La redynamisation des partenariats et le maintien de ces partenariats :

Nous souhaitons renforcer les liens avec les CFA afin de développer des propositions d'alternance faites aux jeunes.

- Le réseau « entreprises » :

Dans la mesure où les jeunes sont amenés à trouver des stages et/ou du travail, renforcer les liens avec les entreprises ne peut être que bénéfique.

- Mise en place d'une plateforme d'apprentissage via smartphone :

Ce projet se mettra en place avec des étudiants de l'école informatique HETIC. Ceux-ci analyseront avec nous les besoins afin de répondre au plus juste à la demande des besoins des stagiaires.